

# L'Élevage en Afrique occidentale française

## Son importance économique et sociale

### Les conditions de son développement et de son amélioration

par L. M. FEUNTEUN

Inspecteur général de l'Élevage et des Industries animales de l'A.O.F.

#### IMPORTANCE NUMÉRIQUE — DENSITÉ

L'élevage tient dans l'Économie de l'Afrique occidentale française une place très importante.

Les deux tiers des terres utiles de la Fédération sont à vocation pastorale et certains Territoires comme la Mauritanie, le Niger et une grande partie du Soudan, tirent l'essentiel de leurs ressources de leur cheptel; l'agriculture, du fait d'une pluviosité faible et irrégulière y étant limitée à des zones d'étendue restreinte.

Le troupeau de l'A.O.F. est, en chiffres ronds, estimé à :

9.500.000 bœufs,  
19.500.000 moutons et chèvres,  
250.000 chevaux,  
700.000 ânes,  
500.000 chameaux,  
300.000 porcs.

La répartition du cheptel par Territoire est la suivante :

TERRITOIRES	BOVINS	OVINS-CAPRINS	CHEVAUX	ANES	CHAMEAUX	PORCS
Soudan .....	2.650.000	6.500.000	70.000	190.000	100.000	5.000
Niger .....	2.000.000	5.500.000	80.000	250.000	250.000	1.000
Haute-Volta .....	1.500.000	2.000.000	70.000	130.000	400	15.000
Mauritanie .....	700.000	3.000.000	5.000	100.000	150.000	—
Sénégal .....	1.000.000	800.000	25.000	40.000	5.000	20.000
Guinée .....	1.150.000	600.000	1.000	1.400	—	6.000
Dahomey .....	300.000	600.000	1.000	1.100	—	190.000
Côte d'Ivoire .....	200.000	600.000	1.000	1.500	—	60.000
Ensemble A.O.F. ....	9.500.000	19.600.000	253.000	714.000	505.400	297.000

La valeur de ce cheptel, auquel s'ajoutent les animaux de basse-cour (1), est estimée à près de 80 milliards de francs C.F.A. répartis comme suit :

Bovins ..... 57.000.000.000  
Ovins-caprins ..... 12.000.000.000  
Chameaux ..... 4.500.000.000  
Chevaux ..... 3.000.000.000  
Ânes ..... 1.800.000.000  
Volailles ..... 400.000.000  
Porcs ..... 400.000.000

Ensemble ..... 79.100.000.000

Ces chiffres montrent que l'élevage des bovins,

des ovins et des caprins domine en importance tous les autres.

Ils montrent aussi, si on les rapproche de ceux de la population de l'A.O.F. — 17 millions d'habitants — qu'ils sont relativement élevés, puisqu'ils donnent environ 55 bœufs et 120 moutons et chèvres pour 100 habitants.

Si, par contre, on les rapporte à la superficie utile de la Fédération, estimée à 2.450.000 km<sup>2</sup>, ils

(1) 16.000.000 de poules et 2.000.000 de pintades environ.

deviennent faibles car on ne compte alors que 4 bœufs et 8 moutons ou chèvres au km<sup>2</sup>.

Les chiffres ci-après donnent, par Territoire, la densité animale au km<sup>2</sup> :

	Bovins	Ovins-caprins
Haute-Volta .....	6	8
Sénégal .....	4,5	4
Guinée .....	4	2
Niger (1) .....	3	8
Soudan (2) .....	2,5	6,5
Dahomey .....	2,5	5
Mauritanie (3) .....	1	5
Côte d'Ivoire .....	0,5	1,5

Si la densité du troupeau est faible, il est aussi à noter qu'elle est très inégale suivant les régions et sujette, hormis les territoires du Sud de la Fédération, à de très grandes variations saisonnières dues à l'éparpillement du bétail en saison des pluies — période durant laquelle il y a du pâturage et de l'eau à peu près partout — et à sa concentration autour des points d'eau en saison sèche.

Durant la saison des pluies, l'A.O.F. est une immense et verte prairie où les animaux se dispersent. Le voyageur n'y voit que peu de bétail, estime que la pâture est peu utilisée et croit à des possibilités considérables de développement de l'élevage.

En saison sèche, le tableau change, le pays devient jaunâtre quand le couvert d'herbe est intact, grisâtre ou rougâtre quand le couvert est clair ou pâturé, noirâtre quand le feu est passé.

Le voyageur qui, habituellement, se déplace en suivant les points d'eau n'aperçoit, le plus souvent, en cette saison, que de maigres pâtures d'herbes sèches, constate autour des points d'eau une surabondance d'animaux, s'étonne de ce surpeuplement et estime que le troupeau gagnerait à être moins nombreux et en meilleur état.

Ces deux constatations contraires sont toutes les deux trompeuses et fausses.

En réalité, ainsi que nous le verrons plus loin, l'élevage en A.O.F. est assez bien équilibré en fonction de ses disponibilités actuelles en pâture et en eau, de son peuplement humain et des obstacles tenant à la pathologie.

### ZONES D'ÉLEVAGE

En ce qui concerne la production animale, on peut distinguer en A.O.F. trois grandes zones :

- une zone Nord,
- une zone centrale,
- une zone Sud.

(1) Pour une superficie utilisable de 700.000 km<sup>2</sup>

(2) Pour une superficie utilisable de 1.000.000 km<sup>2</sup>

(3) Pour une superficie utilisable de 600.000 km<sup>2</sup>

### Zone Nord.

Elle comprend le Nord Sénégal, la Mauritanie, le Nord Soudan, le Nord-Est de la Haute-Volta et le Niger; elle possède les deux tiers du bétail de la Fédération.

L'élevage y est, pour la presque totalité, entre les mains de pasteurs nomades, Maures, Touaregs ou Peuls et les troupeaux y sont en perpétuelle transhumance, se dispersant pendant les pluies, se groupant en saison sèche le long des fleuves, des mares et des puits.

Cette zone entretient des zébus, des moutons et des chèvres de grande taille, aptes aux longs déplacements, peu exigeants quant à la nourriture et à l'abreuvement.

On y trouve aussi des chameaux vers le Sahara, des ânes un peu partout et des chevaux vers le Sud.

La zone Nord a une production de bœufs, de moutons et de chèvres supérieure à ses besoins et elle exporte du gros et du petit bétail vers les régions du Centre et du Sud de la Fédération.

Les éléments favorables à l'élevage y sont :

— la qualité des pasteurs Peuls, Maures et Touaregs;

— l'immensité des parcours herbeux, sans occupants sédentaires et sans cultures;

— la qualité de la pâture faite de graminées fines et alibiles, prisées des bœufs et des moutons, et l'abondance des pâturages aériens faits d'épineux dont se nourrissent les chèvres et les chameaux.

Les éléments défavorables à l'élevage sont constitués :

Tout d'abord par le manque d'eau.

Les eaux de surface sont rares, puisque limitées en saison sèche à deux fleuves, le Sénégal et le Niger, à leurs rares affluents et à quelques mares.

Les puits sont insuffisants en nombre, trop espacés, souvent très profonds (80 mètres).

Cette situation a les conséquences suivantes :

Pour abreuver leur bétail sans effort, les pasteurs pour lesquels les fleuves ou les mares sont accessibles se rabattent vers ces points d'eau dès que l'eau de surface disparaît des parcours d'hivernage.

Il en résulte de très grosses concentrations de bétail le long des fleuves et autour des mares, une consommation rapide de l'herbe et des pâturages aériens disponibles, une destruction de la pâture, par piétinement et surpâturage, une destruction des épineux par ébranchages excessifs ou abattages inconsidérés.

Pour éviter de mourir de soif sur des pâturages sans eau, le bétail vient souffrir de la faim au bord de l'eau.

Pour vivre il doit le plus souvent, alors, s'adapter à un régime sévère, celui de l'abreuvement tous

les deux jours. Il boit, va pâturer à 10 ou 15 km du point d'eau et revient boire le surlendemain.

Les conséquences de l'insuffisance des puits, de leur trop grand espacement et de leur grande profondeur ne sont pas très différentes de celles décrites pour les eaux de surface. Il apparaît cependant que l'importance des rassemblements d'animaux autour des puits étant limitée par le débit ou les possibilités de puisage, l'équilibre entre le disponible en herbe et le disponible en eau reste meilleur qu'au bord des fleuves ou des mares.

Cependant, le puisage long et pénible ou la nécessité de partager l'eau extraite entre des animaux trop nombreux impose encore généralement l'abreuvement tous les deux jours.

Autour des puits ordinaires, les parcours étant exploités par des effectifs limités restent généralement assez satisfaisants et les troupeaux se maintiennent en meilleur état que le long des fleuves et autour des mares; mais lorsque les puits se modernisent et sont dotés de moyens mécaniques d'exhaure (forages profonds équipés de stations de pompage), dès que l'eau est abondante et obtenue sans effort, on assiste à des concentrations excessives d'animaux et les résultats sont les mêmes qu'au bord des fleuves.

Après le manque d'eau intervient de manière moins marquée, mais très importante, le manque d'herbe résultant des feux de brousse.

En zone sahélienne, une négligence, un geste hostile aux pasteurs suffisent pour mettre la brousse en feu et dévaster des centaines de milliers d'hectares et les conséquences de ces feux sont parfois très graves. Lorsque l'herbe a brûlé autour d'un puits, celui-ci devient inutile, et parfois pour longtemps, car les herbes fines du Sahel ne donnent aucune repousse après brûlage et il faut attendre la reconstitution des pâturages de réensemencements naturels, longs à se produire quand la zone dévastée est étendue.

De l'insuffisance des points d'eau et de l'insuffisance des pâtures exploitables à partir des points d'eau résultent des mortalités généralement élevées et quelquefois des pertes massives.

A ces deux éléments contraires à l'élevage se joint un troisième très important : une pathologie meurtrière où la peste bovine, la péripneumonie, les charbons pour les bovins et les affections parasitaires pour les ovins jouent les principaux rôles.

### Zone centrale.

Elle englobe le centre et le Sud du Sénégal, le Soudan central, la Haute-Volta, exception faite du Nord-Est du territoire, le Nord de la Guinée y compris le Fouta Djallon, le Nord du Dahomey.

Dans cette zone, l'élevage est de caractère sédentaire, les déplacements saisonniers de bétail ne se font que sur de courtes distances, des terres les plus basses pourvues d'eau en saison sèche vers les pâturages plus élevés disposant d'eau de surface en saison des pluies.

L'élevage y est pratiqué soit par des pasteurs Peuls qui y consacrent toute leur activité, soit par des agriculteurs-propriétaires de bétail sans aptitudes pastorales marquées.

L'association agriculture-élevage inexistante dans tout le reste de la Fédération, tend peu à peu à prendre place dans cette zone, particulièrement dans le Nord de la Guinée, en certains points du Sénégal et du Soudan.

Cette zone est, du point de vue animal, peuplée comme suit : en allant du Nord au Sud on passe progressivement, en ce qui concerne les bovins, du peuplement zébu à celui des métis zébus  $\times$  bœufs sans bosse (taurins) pour arriver aux taurins.

Pour ce qui est des moutons et des chèvres, les changements constatés du Nord au Sud consistent en un remplacement progressif des grandes races du Nord par des animaux de petite taille, mauvais marcheurs, sédentaires, peu exigeants quant à la nourriture, mais réclamant un abreuvement régulier.

La zone centre reçoit du bétail de consommation de la zone Nord et, à son tour, exporte une partie de sa production vers les territoires du Sud de la Fédération, vers la Gold Coast, la Sierra Leone, le Libéria et la Gambie; la production et la consommation de bétail s'y équilibrent à peu près.

La zone centrale, malgré d'assez bonnes ressources en eau et d'énormes disponibilités fourragères, est relativement pauvre en bétail.

Cette situation résulte des faits suivants :

— les pâturages naturels, sélectionnés à rebours par les feux de brousse, comportent surtout des graminées grossières qui, excellentes à l'état jeune, deviennent rapidement inconsommables;

— la végétation herbacée et arbustive a une pousse rapide provoquant un encombrement et un resserrement de la brousse. Les fauves, qui y sont nombreux, les insectes piqueurs (taons, tsé-tsés) et les tiques y pullulent et constituent des facteurs défavorables à l'élevage.

Les remèdes à cette situation sont le feu — mal nécessaire — le débroussement par l'homme, enfin l'exploitation continue par des troupeaux denses.

— Le feu est facile à appliquer, il est largement utilisé, mais ne mène à rien d'autre qu'à une dégradation progressive du sol et de la pâture.

— Le débroussement se fait pour les cultures et le bétail n'en bénéficie qu'accessoirement.

— L'exploitation intense par les troupeaux n'a lieu que sur des parcours restreints et près des villages.

A ces conditions peu favorables s'ajoutent : l'inaptitude pastorale des agriculteurs et une pathologie chargée et meurtrière dans laquelle, aux grandes affections contagieuses indiquées pour le Nord, s'ajoutent, en augmentant de fréquence vers le Sud, les trypanosomiasés et le parasitisme intestinal.

A noter, en contrepartie des conditions sanitaires ci-dessus indiquées, une adaptation des races animales (races N'Dama, Baoulé et Borgou) aux éléments pathogènes du Sud : trypanorésistance relative des bovins, résistance plus grande aux infestations parasitaires des ovins et caprins.

### **Zone Sud.**

Elle comprend les régions Sud de la Guinée, de la Côte d'Ivoire et du Dahomey.

Cette zone, forestière et agricole, ne comporte qu'un faible élevage bovin dans la région côtière (race des Lagunes) et un petit élevage de porcs, de moutons, de chèvres et de volailles, dispersé dans les villages.

Les causes de la faiblesse de l'élevage dans ces régions sont l'inaptitude pastorale de leurs habitants, la présence de la forêt dense et d'une agriculture qui ne laissent qu'une place restreinte à la pâture, enfin les trypanosomiasés, la peste des petits ruminants et les maladies parasitaires.

Cette zone, ayant une population humaine parfois dense et comportant d'importants centres de consommation, ne produit qu'une très faible partie de la viande qui lui est nécessaire. Elle remédie difficilement à cette situation en important, des zones Nord et Centre, du bétail sur pied et de la viande abattue transportée par avion.

\* \*

Les zones que nous venons de considérer, qui s'étendent chacune d'Ouest en Est sur plusieurs milliers de kilomètres et du Nord au Sud sur plusieurs centaines, situent l'élevage de la Fédération; mais il faut constater qu'elles ne cadrent pas avec les régions économiques et les courants d'échanges, ceux-ci ayant à peu près tous une orientation générale Nord-Sud.

### **RENDEMENT DU TROUPEAU**

En A.O.F., quoique étant égal ou supérieur à celui de l'ensemble de l'Afrique Noire, le rendement du troupeau est assez faible.

Les causes de cette situation, particulièrement en ce qui concerne les bovins, ovins et caprins, se résument comme suit.

Du fait de conditions de vie difficiles, d'une alimentation et d'un abreuvement insuffisants en saison sèche, le développement du bétail ne se fait pas d'une manière régulièrement continue. Un arrêt de croissance se produit en saison sèche et nous estimons que, par rapport au bétail des pays tempérés, la précocité du bétail se trouve réduite d'autant de mois que l'animal a vécu de mois de saison sèche avant d'arriver à son plein développement. C'est ainsi qu'un boeuf qui devrait être livré à la boucherie à 4 ans subit, s'il est élevé dans une région où la saison sèche dure 6 mois, une réduction de précocité de  $6 \times 4$ , soit de 24 mois et, de ce fait, ne va à la boucherie qu'à 6 ans.

L'influence du milieu s'exerce sur les animaux non seulement en retardant leur croissance, mais aussi en réduisant la prolificité des femelles, en occasionnant des pertes élevées chez les veaux et les agneaux du fait du manque de lait chez les mères et, surtout, en rendant, durant la période du sevrage, les jeunes très réceptifs et fragiles aux atteintes de toutes les maladies infectieuses ou parasitaires.

Les difficultés d'alimentation et d'abreuvement ne sont pas les seules causes qui nuisent au rendement du troupeau; à l'action d'un milieu rude s'ajoutent encore les effets d'une pathologie chargée, les pertes occasionnées par les fauves et les méfaits d'une gestion parfois irrationnelle des troupeaux, castration ou abattage inconsidérés des mâles, conservation de femelles stériles par des pasteurs souvent routiniers.

En l'état actuel des choses, le rendement annuel utilisé ou utilisable du troupeau est estimé comme suit par espèce :

7 à 8 %	de l'effectif pour les bovins ;
25 à 30 %	— pour les ovins et caprins ;
10 % environ	— pour les chevaux, les ânes et les chameaux (estimation encore mal précisée);
75 à 80 %	de l'effectif pour les porcs.

Calculé sur ces bases, il est (en chiffres ronds), pour les divers Territoires de la Fédération, indiqué au tableau ci-contre.

Les chiffres ci-dessus indiquent le disponible annuel approximatif pouvant être donné par le troupeau pour la consommation intérieure et l'exportation.

Suivant les Territoires, suivant les possibilités de vente du bétail, selon la tendance des pasteurs, ce disponible se trouve totalement commercialisé ou est partiellement retenu dans les troupeaux pour accroissements d'effectifs.

La rétention dans le troupeau des invendus ne pouvant suffire à expliquer et à réaliser les accroissements d'effectifs constatés chez les bovins, ovins et caprins, on doit estimer que le rendement réel

TERRITOIRES	BOVINS	OVINS-CAPRINS	CHEVAUX	ANES	CHAMEAUX	PORCS
Soudan .....	190.000	1.600.000	7.000	19.000	10.000	4.000
Niger .....	160.000	1.500.000	8.000	25.000	25.000	500
Haute-Volta .....	105.000	500.000	7.000	13.000	—	12.000
Mauritanie .....	50.000	750.000	500	10.000	15.000	—
Sénégal .....	70.000	200.000	2.500	4.000	500	15.000
Guinée .....	80.000	150.000	100	—	—	4.500
Dahomey .....	20.000	150.000	100	—	—	150.000
Côte d'Ivoire .....	15.000	150.000	100	—	—	50.000
Ensemble A.O.F. ....	690.000	5.000.000	25.300	71.000	50.500	236.000

avoisine 10 % pour les bovins, 28 à 33 % pour les ovins et caprins.

### PRODUITS DE L'ÉLEVAGE

Classés par ordre d'importance les produits de l'élevage sont actuellement en A.O.F. les suivants : la viande, le lait, le travail, les cuirs et peaux et le fumier.

#### 1° Production de viande.

Pour calculer le rendement en viande des bovins, ovins-caprins et porcins de l'ensemble de la Fédération, les chiffres moyens retenus s'appliquent au tout venant comprenant les mâles et les femelles, les jeunes et les vieux ; ils sont les suivants :

Bovins-Zébus, territoires du Nord	130 kg	par tête
Taurins, territoires du Sud	110 kg	—
Ovins-caprins, territoires du Nord.	13 kg	—
Ovins-caprins, territoires du Sud.	10 kg	—
Porcins	35 kg	—

Au sujet du rendement en viande il est à noter que :

— Dans les territoires du Nord, bon nombre de bœufs donnent 250 kg de viande et plus ; les moutons engraisés dépassent un rendement en viande de 20 kg.

— Dans les territoires du Sud, les poids atteints par les bœufs et moutons sont très souvent doubles des poids moyens indiqués.

Pour les porcs, les poids atteints, qui sont fonction de l'alimentation, des croisements pratiqués et de l'âge d'abattage, sont souvent très supérieurs, doubles ou triples des poids moyens adoptés.

Compte tenu du rendement annuel utilisable du troupeau et des rendements moyens ci-dessus indiqués, l'A.O.F. produit annuellement, environ, 80.000 tonnes de bœuf, 60.000 tonnes de mouton

et de chèvre, 8.000 tonnes de porc, soit en chiffres ronds 150.000 tonnes de viande, représentant en valeur 9 milliards de francs C.F.A. environ.

Cette production, au cas où elle serait entièrement consommée dans la Fédération, donnerait par habitant une ration annuelle de 8 kg 500 environ.

Au sujet du disponible en viande, il y a lieu de noter sa répartition très inégale, compte tenu de la localisation et de la densité des troupeaux et des populations.

Par territoire, le disponible annuel en viande par habitant est, en chiffres ronds, le suivant :

Mauritanie	.....	25 kg	Sénégal	.....	6 kg
Niger	.....	17	Dahomey	.....	5
Soudan	.....	13	Guinée	.....	4
Haute-Volta	.....	6	Côte d'Ivoire	.....	2

Si on considère qu'en milieu tropical, la ration annuelle de viande doit être de 13 kg environ, il apparaît que la Mauritanie et le Niger ont une production vraiment excédentaire, que le Soudan peut suffire à ses besoins, que le Sénégal, la Haute-Volta et le Dahomey ne produisent que la moitié de la viande qui leur est nécessaire, que la Guinée et la Côte d'Ivoire ne produisent que 1/3 à 1/6<sup>e</sup> de ce dont elles ont besoin et qu'enfin l'ensemble de la Fédération ne produit que 65 % de la viande qui lui serait utile.

### UTILISATION DE LA PRODUCTION

Après avoir situé l'importance de la production animale et, en conséquence, de la production de viande, il y a lieu de préciser ce qu'il advient de cette production.

#### a) Consommation de viande

Les chiffres des abattages contrôlés dans les abattoirs ne donnent qu'une représentation inexacte

de la consommation parce que le contrôle des abat-toirs n'est en A.O.F. que partiel et que les abattages familiaux ou effectués dans les villages de brousse sont très importants.

Les chiffres ci-dessous, rapprochés de ceux de la production, montrent que si celle-ci est insuffisante, la consommation l'est encore plus.

Ils montrent aussi que les différences entre Terri-toires, constatées pour la production, sont moins grandes en ce qui concerne la consommation, ceci tenant à l'approvisionnement des territoires du Sud par ceux du Nord.

Un seul pays, la Mauritanie, a une consommation satisfaisante (ceci tenant à la faible consommation de

#### Nombre de têtes abattues.

TERRITOIRES	ABATTAGES CONTROLÉS (1953)				ABATTAGES ESTIMÉS			
	Bovins	Ovins-Caprins	Porcs	Chameaux	Bovins	Ovins-Caprins	Porcs	Chameaux
Soudan .....	41.000	113.000	1.000	—	80.000	1.200.000	4.000	500
Niger .....	22.000	282.000	200	232	40.000	1.200.000	500	500
Sénégal .....	69.000	75.000	6.500	—	100.000	400.000	15.000	—
Haute-Volta .....	29.000	51.000	2.000	—	65.000	350.000	9.000	—
Côte d'Ivoire .....	32.000	25.000	5.000	—	65.000	270.000	50.000	—
Guinée .....	27.000	12.000	1.000	—	60.000	120.000	4.500	—
Dahomey .....	10.000	8.000	10.000	—	20.000	150.000	150.000	—
Mauritanie .....	3.500	42.000	—	1.100	15.000	500.000	—	7.000
Ensemble A.O.F. ....	233.500	608.000	25.700	1.332	445.000	4.190.000	233.000	8.000

#### Viande consommée d'après les abattages estimés (Chiffres arrondis).

TERRITOIRES	BŒUFS	MOUTONS Chèvres	PORCS	CHAMEAUX	TOTAL	QUANTITÉ par habitant
	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	kg
Soudan .....	10.400	15.600	140	75	26.215	7,5
Niger .....	5.200	15.600	20	75	20.895	9,5
Sénégal .....	13.000	5.200	530	—	18.730	9
Haute-Volta .....	8.500	4.600	320	—	13.420	4,2
Côte d'Ivoire .....	8.100	3.200	1.750	—	13.050	5,5
Guinée .....	6.600	1.200	160	—	7.960	3,5
Dahomey .....	2.200	1.500	5.250	—	8.950	5,8
Mauritanie .....	2.000	6.500	—	1.050	9.550	17
Ensemble A.O.F. ....	56.000	53.400	8.170	1.200	118.710	7 (env.)

produits agricoles), modeste cependant si on la compare à la consommation de la France : 44 kg, des U.S.A. : 75 ou de l'Argentine : 110.

Le Soudan, le Niger et le Sénégal approchent d'une consommation convenable.

La Haute-Volta, la Côte d'Ivoire, le Dahomey et la Guinée sont très nettement sous-alimentés.

Il faut ici noter que, pour le Sénégal et la Côte

d'Ivoire, la valeur des chiffres est faussée par l'importance de la consommation européenne (50 kg environ), des troupes et des autochtones à pouvoir d'achat élevé localisés dans les grands centres urbains (Dakar, Saint-Louis, Thiès et Kaolack pour le Sénégal — Abidjan et Bouaké pour la Côte d'Ivoire).

Pour ce qui est de la masse des consommateurs

autochtones, la quantité consommée par habitant n'est sans doute pas supérieure à 7 kg au Sénégal et à 3 kg 5 en Côte d'Ivoire.

b) *Exportation. — Importation. — Mouvements intérieurs du bétail.*

Malgré la faiblesse générale de la production, des mouvements importants de bétail s'effectuent des Territoires du Nord vers ceux du Sud, moins bien pourvus.

Ces déplacements des régions de production vers les régions de consommation se font généralement à pied, le transport par chemin de fer intervenant cependant au Soudan et au Sénégal, entre Bamako-Kayes et Dakar, en Guinée entre Kankan et Conakry, en Haute-Volta et en Côte d'Ivoire entre Bobo-Dioulasso et Abidjan, au Dahomey entre Parakou et Cotonou.

Des transports de moutons par camions se font aussi du Soudan en Côte d'Ivoire.

Les transports de viande des centres d'abattage du Nord vers les grandes agglomérations de l'Ouest ou du Sud se font par avion et ce trafic va croissant avec le développement des lignes aériennes. C'est ainsi que du bœuf ou du mouton sont transportés par avion de Nioro et Kiffa sur Dakar, de Bamako et de Ouagadougou sur Abidjan, de Niamey sur Cotonou et Lomé.

Les exportations et importations de bétail sur pied sont difficiles à chiffrer avec précision étant donné l'impossibilité d'exercer un contrôle total du trafic frontalier.

Les chiffres suivants constituent cependant des estimations très proches de la réalité.

**Territoires exportateurs :**

	Bovins	Ovins-Caprins
Mauritanie .....	35.000	250.000
Soudan .....	82.000	300.000
Niger .....	104.000	330.000
Haute-Volta .....	32.000	135.000
Guinée .....	16.000	15.000
<b>Total .....</b>	<b>269.000</b>	<b>1.030.000</b>

**Territoires importateurs :**

<i>Territoires d'A.O.F.</i>		
Sénégal.....	30.000	200.000
Côte d'Ivoire .....	50.000	127.000
Dahomey .....	1.000	5.000
<b>Total .....</b>	<b>81.000</b>	<b>332.000</b>
Togo .....	2.000	8.000

*Territoires étrangers.*

Nigéria .....	103.000	473.000
Gold Coast .....	65.000	200.000
Sierra Leone .....	15.000	6.000
Libéria .....	2.500	10.000
Guinée Portugaise .....	500	1.000
<b>Total .....</b>	<b>186.000</b>	<b>690.000</b>
<b>Total importations.....</b>	<b>269.000</b>	<b>1.030.000</b>

Les exportations vers les Territoires étrangers représentent en valeur :

pour les bovins .... 2 milliards de fr. C.F.A. environ

pour les ovins-caprins 1 milliard de fr. C.F.A. environ.

**Total..... 3 milliards de fr. C.F.A.**

En poids et compte tenu du fait que les animaux exportés sont généralement des adultes d'un poids supérieur à la moyenne, les exportations portent sur le tonnage suivant :

bœuf..... 25.000 tonnes environ.  
mouton et chèvre..... 10.000 —

Les transports de viande par avion (nous ne disons pas exportations car exception faite des envois de Niamey sur Lomé (Togo) les viandes transportées ne sortent pas de la Fédération), ont été les suivants au cours des dernières années :

ANNÉES	BŒUF	MOUTON	PORC	TOTAL
	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes
1952.....	105	13	—	118
1953.....	113	17	11	141
1954 (10 mois)	193	30	22	245

c) *Rétention dans le troupeau.*

Il est souvent fait mention, dans les rapports traitant de l'Élevage en A.O.F., de l'esprit conservateur des éleveurs qui les porte à garder dans leurs troupeaux un nombre inconsidéré de têtes de bétail et à ne vendre leurs animaux qu'en cas de besoin absolu, ce qui a pour résultat la non-utilisation du bétail au point optimum de son développement et une gestion anti-économique du troupeau. Ce fait est généralement considéré comme déplorable.

Hormis certaines fautes de gestion relatives à un manque de sélection et à une trop longue conservation dans le troupeau de femelles stériles ou de bœufs, nous ne pensons pas que l'esprit conservateur des éleveurs soit très critiquable.

C'est grâce à cet esprit que le troupeau a pu se reconstituer dans le passé après les hécatombes périodiquement provoquées par la peste bovine

et c'est aussi grâce à lui et au développement de la protection sanitaire que le troupeau bovin de la Fédération a pu doubler depuis trente ans.

Pourquoi le pasteur gardait-il ses vieilles bêtes ? Sans doute parce qu'elles étaient résistantes aux maladies contagieuses et qu'elles constituaient l'élément le plus sûr de son troupeau, la base de son avoir et le moyen de remonter ses effectifs.

Pourquoi les garde-t-il encore malgré une sécurité plus grande sur le plan sanitaire ? Parce que son point de vue à ce sujet n'a pas encore changé et aussi parce qu'il continue à être un nomade, que le bétail reste pour lui le meilleur placement, le seul qu'il puisse en permanence contrôler.

La rétention annuelle dans le troupeau qui est estimée pour les bovins, ovins et caprins à 2 ou 3 % de l'effectif de base, présente suivant les régions un intérêt variable.

En certaines régions de la zone sahélienne, déjà très peuplées ou surpeuplées en bétail, compte tenu du disponible en pâturage ou en eau, elle est fâcheuse, car elle ne fait qu'aggraver les difficultés d'entretien des troupeaux et entraîne une dégradation de la pâture et du sol.

En d'autres qui, fort heureusement, constituent la très grande majorité des cas, elle est un excellent facteur de progrès économique et social.

Dans les premières régions, de très importants travaux d'hydraulique pastorale sont réalisés pour mettre en exploitation de nouveaux pâturages, étaler l'élevage et remédier aux effets fâcheux du surpeuplement.

## 2° Production de lait.

Cette production est faible du fait que les vaches ne produisent guère que la quantité de lait nécessaire aux veaux.

Ceci contraint les éleveurs à n'effectuer, au détriment des jeunes à la mamelle, que des prélèvements limités qui constituent un compromis permettant aux uns et aux autres de vivre.

Les vaches pouvant donner 4 ou 5 litres de lait par jour ne sont pas rares mais le rendement annuel moyen n'atteint cependant que 200 à 400 litres, selon les races.

Pour l'ensemble du troupeau bovin on estime que le rendement annuel n'est pas supérieur à 100 litres, ceci tenant à ce que les femelles, qui n'ont de lait que lorsqu'elles ont un veau, ne donnent pas, dans l'ensemble, plus d'un veau tous les deux ans.

Il résulte des faits ci-dessus mentionnés que la production totale de lait de vache allant à la consommation humaine n'est, pour l'ensemble de la Fédération, que de 150.000 tonnes environ.

A cette production s'ajoute celle du lait de chèvre qui est estimée à 10.000 tonnes.

La consommation annuelle de lait atteignant ainsi environ 160.000 tonnes, on constate qu'en A.O.F. le disponible par personne et par an n'est que de 10 litres environ.

Le lait récolté est consommé comme suit :

lait frais .....	60.000 tonnes,
lait caillé.....	80.000 tonnes,

20.000 tonnes environ vont à la fabrication de beurre et compte tenu d'une teneur moyenne de 5 % en matière grasse donnent 1.000 tonnes de beurre.

La valeur de la production annuelle de lait est estimée à 3 milliards de francs.

Les 3/4 de la production sont consommés par les populations pastorales du Nord, les régions du Centre n'en absorbent que peu, et celles du Sud encore moins ou pas du tout.

Les populations des grands centres urbains de la Fédération ne disposent pratiquement pas de lait frais et ne consomment guère que du lait en boîte importé.

A titre indicatif, notons que l'A.O.F. a importé en 1953 les quantités suivantes de lait, de beurre et de fromage :

	fr. C.F.A
Lait naturel, 498 tonnes, valant.....	30.500.000
Origine : Suisse .....	45 %
Hollande .....	41 %
Danemark.....	8 %
France.....	4 %
Crème de lait, 26 tonnes valant.....	6.700.000
Lait concentré sans sucre, 383 tonnes,	
valant .....	104.000.000
Origine : Hollande .....	83 %
Lait concentré sucré, 2.751 tonnes,	
valant .....	223.000.000
Origine : Hollande .....	88 %
Beurre, 611 tonnes, valant.....	170.500.000
Origine : Hollande .....	73 %
France.....	20 %
Fromage, 135 tonnes, valant.....	307.000.000
Valeur totale des importations.	841.700.000

## 3° Production de travail.

Les animaux semblent en A.O.F. assez peu utilisés au travail car, exception faite de quelques maigres chevaux dans les grands centres, il est très rare d'y rencontrer des animaux attelés.

En réalité, le travail animal y est important et la suppression de tous les véhicules automobiles occasionnerait certainement à l'économie du Nord et du Centre de la Fédération des troubles moins graves que la suppression du travail des ânes, des chameaux et des bœufs porteurs utilisés soit au transport des récoltes, soit au puisage de l'eau.

Approximativement, on peut estimer la valeur



annuelle du travail animal à 1 milliard de francs. Cette somme se décomposant comme suit :

travail fourni par les bœufs.....	350.000.000
travail fourni par les ânes.....	300.000.000
travail fourni par les chameaux....	250.000.000
travail fourni par les chevaux.....	100.000.000

#### 4° Production de cuirs et peaux.

La production annuelle de cuirs et peaux est, pour l'ensemble de la Fédération, estimée à 470.000 cuirs (1/3 plats, 2/3 bossus) et à 4.000.000 de peaux (peaux de moutons 1.650.000, peaux de chèvres 2.350.000).

Traduites en cuirs et peaux séchés et sur les bases suivantes :

1 cuir bossu (zébu).....	6 kg
1 cuir plat.....	4 kg 500
1 peau de chèvre.....	0 kg 500
1 peau de mouton.....	0 kg 800

ces quantités donnent en poids :

2.600 tonnes environ de cuirs
2.500 tonnes environ de peaux

dont : peaux de moutons..... 1.320 tonnes  
peaux de chèvres..... 1.180 —

La valeur de la production annuelle de cuirs et peaux est de 800.000.000 francs C.F.A. environ.

A l'intérieur de la Fédération, la production est utilisée par les autochtones, après simple séchage ou tannage sommaire, à de multiples usages domestiques — confection d'outres, de cordes, de harnachements, de selles, etc. Compte tenu de leur préparation défectueuse, les objets en question se détériorent très vite et doivent être fréquemment renouvelés, ce qui entraîne une importante consommation de cuirs et peaux.

Une autre partie va aux tanneries installées au Sénégal et au Soudan (348 tonnes de cuirs et 24 tonnes de peaux traitées en 1953).

Enfin, la partie disponible non utilisée sur place est exportée.

Les exportations de cuirs et peaux pour 1953 ont été les suivantes :

Cuirs.		fr. C.F.A.
Salés, séchés et arséniqués séchés,		
1.600 tonnes, valant.....		99.000.000
<i>Peaux.</i>		
Arséniquées séchées :		
Mouton, 56 tonnes, valant.....	5.000.000	
Chèvre, 394 tonnes, valant.....	47.000.000	
Cuirs et peaux diversement traités :		
Cuirs, 137 tonnes, valant.....	18.000.000	
Peaux, 40 tonnes, valant.....	4.000.000	
Valeur totale.....		173.000.000

75 % des cuirs et peaux sont exportés sur la métropole.

13 % sur la Nigéria.

4 % sur les U.S.A.

8 % divers.

#### Remarque.

Les exportations non contrôlées du Niger sont estimées à :

	fr. C.F.A.
60 tonnes de cuirs, valant.....	5.000.000
100 tonnes de peaux de moutons....	11.000.000
130 tonnes de peaux de chèvres....	34.000.000
Total.....	50.000.000

#### 5° Production de fumier.

Les terres de l'A.O.F. sont généralement pauvres ou s'appauvrissent très vite ; en conséquence, elles devraient être enrichies ou maintenues dans leur fertilité par de gros apports de fumier.

Par ailleurs, la Fédération dispose d'un cheptel important, théoriquement en mesure d'en produire de grandes quantités.

On constate cependant, malgré la nécessité de la fumure et les apparentes possibilités de production de fumier, que la terre d'A.O.F. ne bénéficie que très faiblement de ce que peut lui donner son troupeau.

L'agriculteur africain n'ignore ni les qualités fertilisantes du fumier, ni le bénéfice qu'il peut tirer de la fumure. Il n'est pour s'en persuader qu'à constater partout la manière dont certaines terres sont fumées par parcage du bétail ou le minutieux ramassage par les Dogons du Soudan de toutes les déjections animales dont il font la «poudrette» qui leur permet d'obtenir leurs extraordinaires cultures d'oignons et de piments sur leur sol artificiel apporté sur le roc nu.

La faible utilisation du fumier par les agriculteurs est le plus souvent imputée à leur ignorance, leur indifférence ou leur paresse.

Ce point de vue ne résiste pas à un examen attentif.

Faire du fumier, et il est du fumier comme de bien d'autres choses, n'est pas facile en A.O.F.

Qui dit fumier dit habituellement bétail sédentaire, étable, litière, eau ou humidité, tas de fumier ou fumière, charrois de fumier, parcours clôturés, etc. ; or, rien de ceci n'existe dans la Fédération.

Le bétail, même celui des populations sédentaires, n'est pas sédentaire. Les animaux vivent en état de divagation autour des villages et sèment leurs déjections dans la brousse sans plus de profit pour l'agriculteur que n'en donnent au fermier des

régions tempérées les bouses tombées le long des chemins, entre l'étable et la prairie, lorsqu'il sort ou rentre son troupeau.

Il n'y a en A.O.F. ni étables, ni litière, ni stabulation vraie donc pas de moyens permettant la production et le ramassage rationnel du fumier.

Il n'y a pas, dans les régions sahéliennes et soudanaises, une humidité convenant à la production de fumier sans abri. Quand il pleut, les pluies, torrentielles, lavent les déjections et emportent les éléments utiles. Quand il fait sec, et c'est souvent le cas, tout devient ciment ou poussière, ciment de bouse, long à se désintégrer et se répartissant mal sur la terre, poussière emportée par le vent.

L'agriculteur africain n'a pas de moyens adaptés au transport du fumier; il n'a ni camion ni charrette et il faut convenir que, s'il dispose d'ânes et de bœufs sur lesquels on peut installer des hottes, il ne s'agit pas là d'un moyen de transport commode.

Le seul moyen actuel de production du fumier et de fumure directe du sol est le parcage ou le stationnement imposé aux troupeaux sur certaines terres.

C'est là un petit début en ce qui concerne la fumure animale. Il sera sans doute difficile et long, parce que tout sera coûteux et demandera aux agriculteurs un travail supplémentaire, de passer du stade du simple dépôt localisé à celui de la production facile et rationnelle, mais un travail dans ce sens est amorcé et doit, peu à peu, prendre de l'ampleur.

## QUALITÉ DE LA PRODUCTION

### 1° Viande.

La qualité de la viande en A.O.F. varie avec les régions, les races d'animaux et surtout avec les saisons et les conditions d'acheminement du bétail des lieux de production aux centres d'abattage.

Dans les régions d'élevage, les animaux sont en bon état à la fin de l'hivernage et au début de la saison sèche, en septembre, octobre, novembre; ensuite, quoique baissant d'état, ils restent en assez bonne condition jusqu'en février, mars; à partir d'avril, mai, ils sont généralement maigres.

Lors de leur acheminement sur pied vers les centres de consommation, leur qualité baisse très fâcheusement et ceci ne peut pas surprendre quand on sait que des bœufs ou des moutons viennent à pied du centre de la Mauritanie à Dakar, et que des bœufs vont de même de Mopti jusqu'au sud de la Côte d'Ivoire.

Les rendements en viande des animaux en bon état sont, pour les bovins 50 %, pour les ovins et caprins 48 %.

Du point de vue qualité, le bœuf en bon état

atteint facilement la bonne deuxième qualité de France mais n'accède que très rarement à la première qualité.

Le tout venant moyen se situe dans la basse deuxième ou la troisième qualité, suivant les saisons.

### 2° Lait.

A l'analyse, le lait de vache d'A.O.F. montre des variations qualitatives moins grandes selon les races qu'en pays tempéré.

La teneur en matière grasse (5 % en moyenne), en albuminoïdes et en extrait sec est plus grande que chez les races européennes.

Le lait est de bonne qualité mais, malheureusement, arrive souvent souillé à la consommation. Les souillures tiennent au manque de soin du trayeur, à la faible production des vaches qui contraint à en traire 10 à 20 pour récolter la quantité donnée en pays tempérés par une seule, ce qui multiplie par 10 ou 20 les possibilités de souillure tenant à la malpropreté de la mamelle; elles sont dues aussi à la saleté des récipients utilisés pour la collecte et au mouillage du lait effectué avec de l'eau polluée.

### 3° Cuirs et peaux.

#### A. — Cuirs.

Les cuirs de grands bovidés ont une valeur équivalente aux sortes : Soudan Egyptien, Mambassa Madagascar. D'une manière générale, ce sont des produits de deuxième choix.

Les cuirs de petits bovidés de la sorte Guinée valent les sortes Cap sec et Amérique du Sud. Ils ne constituent généralement aussi que des produits de deuxième choix.

Quand ils arrivent au tannage en bon état, ils donnent un cuir fin, souple (vachette), apprécié en France.

Les cuirs d'A.O.F. sont souvent altérés sur l'animal vivant par le marquage au feu. Après abattage, ils sont souvent dépréciés par un dépouillement maladroit (coutelures), un manque de nettoyage de la peau, un écharnage insuffisant, un séchage, un pliage et un stockage défectueux.

#### B. — Peaux.

##### a) Chèvre.

La qualité avant préparation est excellente mais le conditionnement est souvent défectueux. Dans l'ensemble, ces peaux ont une valeur sensiblement équivalente à celle des peaux de l'Inde, de Chine, du Cap ou d'Abyssinie.

La peau de la chèvre rousse de Maradi est d'une qualité supérieure à celle de l'ensemble. Elle vaut la sorte Sokoto de Nigéria.

b) *Mouton.*

La peau est de bonne qualité au départ mais baisse ensuite de qualité du fait du conditionnement peu satisfaisant.

Notons ici qu'un important travail est actuellement entrepris pour remédier au conditionnement défectueux des cuirs et peaux.

**REVENUS ISSUS DE L'ÉLEVAGE**

Le capital-cheptel de l'A.O.F. est estimé comme suit :

	fr. C.F.A.
Bovins, 9.500.000 têtes, valant .....	57.000.000.000
Ovins-caprins, 19.500.000 têtes, valant .....	12.000.000.000
Chameaux, 500.000 têtes, valant ...	4.500.000.000
Chevaux, 250.000 têtes, valant ....	3.000.000.000
Anes, 700.000 têtes, valant .....	1.800.000.000
Porcs, 300.000 têtes, valant .....	400.000.000
Volailles, 12.000.000 têtes, valant ..	400.000.000
<b>Total.....</b>	<b>79.100.000.000</b>

**Revenus restant à l'Éleveur.**

Ils comportent le croît du troupeau et la valeur des produits retirés du troupeau ou des services rendus.

**1° Croît du troupeau.**

Le croît comprend la partie du rendement annuel commercialisée et la fraction conservée dans le troupeau pour accroissement d'effectifs.

Il est estimé comme suit (1) :

	fr. C.F.A.
Bovins, 950.000 têtes, valant .....	7.200.000.000
Ovins-caprins, 5.850.000 têtes, valant ..	4.700.000.000
Chameaux, 50.000 têtes, valant ....	500.000.000
Chevaux, 25.000 têtes, valant .....	375.000.000
Anes, 70.000 têtes, valant .....	200.000.000
Porcs, 250.000 têtes, valant .....	350.000.000
Volailles, 9.000.000 têtes, valant ...	450.000.000
<b>Total (environ)....</b>	<b>13.800.000.000</b>

**2° Produits retirés du troupeau; services rendus.**

	fr. C.F.A.
Lait, production estimée 160.000 tonnes valant .....	3.000.000.000
Travail, valeur estimée .....	1.000.000.000
Laine et poils, production estimée (2) 3.750 tonnes, valant ...	200.000.000
<b>Total.....</b>	<b>4.200.000.000</b>

(1) Les prix pour la partie commercialisée sont ici supérieurs au prix moyen par tête admis pour l'ensemble du troupeau.

(2) Production dont il n'a pas été précédemment fait mention étant donné son importance faible par rapport aux productions dominantes.

**Total des revenus donnés à l'Éleveur.**

Croît annuel .....	13.800.000.000 environ
Lait.....	3.000.000.000 —
Travail .....	1.000.000.000 —
Laine et poils .....	200.000.000 —
<b>Total.....</b>	<b>18.000.000.000 —</b>

**3° Revenus restant à l'Éleveur ou allant au Commerce.**

Cuirs et peaux.....800.000.000

**Total des revenus annuels donnés par l'élevage et les produits animaux.**

Croît annuel .....	13.800.000.000
Lait.....	3.000.000.000
Travail .....	1.000.000.000
Cuirs et peaux.....	800 000 000
Laines et poils .....	200.000.000
<b>Total.....</b>	<b>18.800.000.000</b>

**4° Recettes issues de l'élevage allant à des budgets divers.**

- Patentes de marchands de bétail et de bouchers,
- Taxes de transaction,
- Taxes de conditionnement,
- Taxes à l'exportation,
- Taxes à l'abattoir.

Le montant de ces taxes n'a pas été chiffré pour la Fédération mais il représente pour les divers budgets intéressés des recettes très importantes.

**Impôt bétail.**

Perçu au profit des budgets locaux il permet des recettes annuelles s'élevant à 800.000.000 environ.

Il constitue la contrepartie de l'assistance donnée gratuitement à l'élevage sous forme de protection sanitaire, travaux d'hydraulique pastorale, action zootechnique.

**DÉVELOPPEMENT ET AMÉLIORATION DE L'ÉLEVAGE**

Avant de traiter des moyens mis en œuvre ou envisagés pour agir sur l'élevage, quelques rappels historiques nous paraissent utiles.

Ce n'est qu'assez longtemps après l'installation de l'Administration française en A.O.F. que les Pouvoirs publics se sont intéressés à l'élevage.

Les Gouvernements portèrent d'abord leur attention sur l'organisation administrative du Territoire, la création de routes, de ports, de voies ferrées, le développement de l'agriculture, etc., toutes activités qui paraissaient plus immédiatement utiles.

L'élevage, périodiquement décimé par de graves maladies contagieuses, la peste bovine notamment, qui sévissaient sous forme d'épizooties meurtrières, détruisant parfois les trois-quarts du cheptel existant, comptait peu dans la vie économique du pays.

Cependant, vers 1890, quelques observateurs, les vétérinaires militaires de l'Escadron des Spahis Sénégalais, se consacrèrent à l'étude du bétail. C'est à eux que revient le mérite d'avoir publié les premiers documents sur les espèces et les races domestiques de l'Ouest Africain, sur les méthodes d'élevage pratiquées, sur les maladies animales.

Ils dressèrent un inventaire sommaire des ressources en bétail et montrèrent le parti qui pouvait en être tiré. Ce n'est cependant qu'en décembre 1904 et dans le but de coordonner les efforts entrepris dans les différentes colonies, que le Gouverneur Général Roume créait le « Service Zootechnique et des Epizooties ».

D'abord composé d'un très petit nombre de techniciens, tous militaires, ce Service se renforçait peu à peu en recrutant des vétérinaires civils lesquels, effectuant toute leur carrière en A.O.F., allaient conférer à l'action engagée la continuité indispensable.

Toutefois, les effectifs en service et les moyens financiers restèrent longtemps trop réduits pour que des résultats importants puissent être obtenus.

On doit à cette époque l'organisation du contrôle des mouvements commerciaux et de l'exportation du bétail, l'inspection des abattoirs et des marchés, ainsi que les premières études précises sur les maladies parasitaires et microbiennes du cheptel. Pierre, Pécaud, Cazalbou et d'autres ont attaché leur nom à ces premiers travaux.

Dans la suite, au fur et à mesure que s'éclairaient les questions concernant la pathologie, l'élevage et son exploitation en milieu tropical, il apparut que es techniciens ne pouvaient s'attaquer efficacement à ces problèmes sans spécialisation préalable.

C'est compte tenu de cette nécessité que fut créé à Paris, en 1922, en vue de la formation des vétérinaires se destinant à la carrière outre-mer, l'Institut de Médecine Vétérinaire Exotique devenu, depuis 1948, « l'Institut d'Elevage et de Médecine Vétérinaire des Pays tropicaux ».

En même temps que s'organisait un cadre de techniciens qualifiés, il apparut aussi que l'absence d'agents d'encadrement et d'exécution réduisait considérablement l'efficacité d'un état-major peu nombreux, dispersé dans un pays immense dépourvu de moyens de communication rapides.

C'est pourquoi, en 1924, était créée à Bamako une Ecole Vétérinaire où allaient être formés tous les vétérinaires africains de l'A.O.F. et du Togo.

A la même époque, la formation d'un personnel d'exécution était entreprise dans chaque Territoire, dans le but de pourvoir le Service d'un nombre suffisant d'infirmiers vétérinaires.

L'action en matière de protection sanitaire du bétail était dès lors engagée sur des bases solides.

Nous devons ici rendre hommage à un homme de grand mérite, l'Inspecteur Général G. Curasson. C'est grâce à sa valeur scientifique et technique, à sa clairvoyance, à son labeur acharné et à la confiance qui lui a été faite par les Gouverneurs Généraux dont il était le conseiller technique qu'a pris forme et s'est vigoureusement développé le Service Zootechnique et des Epizooties qui, prenant l'appellation de « Service de l'Elevage et des Industries Animales » s'étendant, se renforçant et s'organisant, allait devenir ce qu'il est aujourd'hui.

## **ACTION EXERCÉE EN VUE DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉLIORATION DE L'ÉLEVAGE**

### **I. — Les investissements, leur orientation.**

Les investissements consacrés à l'Elevage et aux Industries animales se classent en deux groupes :

1° Les investissements du Budget général, des Budgets locaux et des fonds divers qui ont été effectués avant mise en œuvre du F.I.D.E.S. ou qui se sont réalisés en même temps que se développaient les travaux de celui-ci.

2° Les investissements des programmes 0 et 1 ainsi que ceux du programme quadriennal 1953-57 du F.I.D.E.S.

#### **A) Investissements effectués par le Budget général, les Budgets locaux et les Fonds divers (1).**

Les dépenses d'investissements de toutes sortes effectuées pour créer le Service de l'élevage ou agir directement sur l'élevage ou son exploitation, se situent comme suit (1) :

1° Enseignement .....	40.000.000
2° Recherches .....	60.000.000
3° Equipement du Service .....	50.000.000
4° Protection sanitaire du bétail....	340.000.000
5° Etablissements d'Elevage .....	60.000.000
6° Hydraulique pastorale .....	400.000.000
7° Amélioration de l'exploitation du bétail .....	150.000.000
Total .....	1.100.000.000

(1) Les chiffres indiqués sont des estimations en Francs C.F.A. 1954.

## B) Investissements effectués au titre du Plan de Développement économique et social (F.I.D.E.S.).

Ces investissements sont résumés ci-après :

### a) Programmes 0 et 1 - 1949.

1° Recherches .....	272.000.000
Recherches de pathologie :	
182.000.000	
Recherches de zootechnie :	
90.000.000	
2° Enseignement .....	16.000.000
3° Equipement du Service .....	36.000.000
4° Protection sanitaire du bétail .....	633.000.000
5° Amélioration du bétail-Établ. d'élevage .....	231.000.000
6° Amélioration du milieu-Hydrau- lique pastorale .....	1.471.000.000
7° Amélioration de l'exploitation du bétail et des produits animaux.	306.000.000
<b>Total (1) .....</b>	<b>2.965.000.000</b>

### b) Programme 1953-57.

Ce programme, lancé en juillet 1953, doit, en principe, être terminé en juin 1957.

Les réalisations projetées sont destinées à compléter celles effectuées au titre des programmes de 1949, surtout en matière de protection sanitaire du bétail, d'amélioration de l'élevage et du milieu.

Le programme est réparti en quatre trains annuels ; seuls les deux premiers sont déjà exécutoires.

Les dotations inscrites à ce jour et qui doivent être complétées au cours des années 1955 et 1956 s'élèvent à 1.466.000.000 de francs C.F.A. en autorisation de programme (A.P.) et à 937.000.000 en crédits de paiement (C.P.).

Ils sont répartis comme suit :

	A.P.	C.P.
1° Enseignement.....	16.000.000	10.000.000
2° Protection sanitaire du bétail .....	258.000.000	200.000.000
3° Amélioration du bé- tail .....	33.000.000	18.000.000
4° Hydraulique pasto- rale .....	979.000.000	594.000.000
5° Amélioration des pâ- turages .....	94.000.000	54.000.000
6° Exploitation du bé- tail et des produits animaux.....	86.000.000	61.000.000
<b>Total .....</b>	<b>1.466.000.000</b>	<b>937.000.000</b>

## II. — Réalisations. Dispositif d'action.

Les travaux réalisés sont destinés à permettre aux techniciens du Service de l'Élevage et des Industries animales d'agir sur l'élevage et l'exploitation des produits animaux dans le cadre de leurs attributions.

Aux termes du décret du 26 décembre 1950 ce Service est chargé :

— de la protection sanitaire des animaux domestiques ;

— du développement et du perfectionnement de l'élevage ;

— de l'amélioration et de l'exploitation des produits animaux.

Il assure l'étude de toutes les affaires techniques découlant de ces attributions ; il prépare les programmes d'action en matière d'élevage et d'exploitation des produits animaux, en assure le contrôle et en coordonne l'exécution.

Il apporte son concours technique aux administrations locales pour toutes les questions intéressant l'élevage et les produits d'origine animale, effectue les enquêtes et recensements concernant les mêmes questions, recueille, centralise et diffuse toutes informations utiles.

De ces dispositions générales découlent les tâches particulières dont est chargé le Service de l'Élevage et des Industries animales et les dispositifs réalisés en vue de l'accomplissement de ces tâches.

### 1° Protection sanitaire des animaux domestiques.

« Le Service de l'Élevage et des Industries animales est chargé du contrôle sanitaire des animaux, notamment de tous actes et mesures d'ordre technique ayant pour but de rechercher et de combattre les maladies contagieuses, parasitaires ou autres, de proposer tous actes administratifs relatifs à la police sanitaire des animaux. »

Il dispose, pour accomplir ces missions, de laboratoires de recherches et de productions de produits biologiques, de Centre d'immunisation et de Traitement, d'équipes mobiles, enfin de postes de contrôle sanitaire aux frontières.

#### A) Laboratoires .

Chargés de la recherche en matière de pathologie et de la préparation des produits biologiques, les laboratoires relevant du Service de l'élevage de l'A.O.F. sont les suivants :

##### *Le Laboratoire fédéral de l'Élevage.*

Situé à Hann, dans la banlieue de Dakar, cet établissement, très moderne, terminé en janvier

(1) Chiffres ronds, le total vrai est de 2.964.000.000.

1953, constitue le Centre de Recherches le plus important de la Fédération.

Toutes les disciplines scientifiques intéressant la pathologie animale y sont représentées (microbiologie, virologie, protozoologie, parasitologie, physiologie, anatomie pathologique, chimie, etc.).

Il a pour rôle d'étudier les maladies qui sévissent dans la Fédération (maladies microbiennes, viroses, maladies de la nutrition), leur répartition, les moyens susceptibles de les prévenir ou de les combattre (prophylaxie sanitaire, prophylaxie médicale, chimiothérapie, etc.).

Il détermine, avant de vulgariser l'utilisation des moyens de lutte, le mode d'action et les doses utiles des produits chimiques ou biologiques, leur mode d'emploi, leur valeur curative et prophylactique.

Il dispose d'une annexe, située à 35 kilomètres de Dakar, la Ferme de Sangalcam, qui l'approvisionne en animaux d'expérience.

Le Laboratoire fédéral travaille en liaison étroite avec les Laboratoires et les Centres d'Immunsation des Territoires qui poursuivent, d'après ses directives et dans les conditions de la pratique, les expériences réalisées à Dakar.

Le Laboratoire fédéral procède également en liaison avec les Établissements d'Élevage des Territoires à l'étude des aliments du bétail (composition botanique, composition chimique, établissement des rations).

Enfin, il prépare et livre aux Territoires une partie des vaccins et sérums et autres produits biologiques utilisés par ces derniers.

Il assure à lui seul la préparation de la quasi totalité des vaccins et sérums actuellement utilisés, vaccin et sérum antipestique exceptés.

*Laboratoires de Saint-Louis, Bamako, Niamey, Ouagadougou.*

Malgré son importance, le Laboratoire fédéral de l'Élevage ne peut assurer à lui seul toutes les recherches et la préparation de tous les produits biologiques nécessaires à la protection de l'élevage de la Fédération.

Un certain nombre de problèmes propres à certaines régions ne peuvent être résolus à Dakar et certaines productions telles le vaccin et le sérum antipestique ne peuvent y être préparées en quantité suffisante.

Aussi le Laboratoire fédéral est-il doublé dans les principaux pays d'élevage par des Laboratoires territoriaux situés à Saint-Louis au Sénégal, Bamako au Soudan, Niamey au Niger et Ouagadougou en Haute-Volta.

Ces Laboratoires préparent des produits biologiques, assurent un service de diagnostics et procèdent à des recherches d'intérêt local.

## B) Centres d'immunsation et de Traitement.

Le rôle principal des Centres d'Immunsation est d'assurer le contrôle sanitaire du bétail dans une région déterminée, cette région pouvant s'étendre sur une ou plusieurs subdivisions administratives, sur un ou plusieurs Cercles.

Les Centres d'Immunsation ravitaillent les équipes mobiles de prophylaxie et de traitement en vaccins, sérum et autres produits. Ils préparent tout ou partie du vaccin et du sérum qu'ils utilisent contre la peste bovine, les autres produits étant fournis par le Laboratoire fédéral ou les Laboratoires territoriaux.

## C) Equipes mobiles.

Basées sur les Centres d'Immunsation qui les approvisionnent en médicaments, produits biologiques et matériels, les Equipes mobiles sont des éléments d'intervention en brousse qui assurent soit la prévention des maladies du bétail (vaccinations), soit le traitement de ces maladies : elles sont simultanément chargées d'appliquer les mesures sanitaires réglementaires et d'en faire respecter l'exécution.

Au cours de leurs tournées, les Equipes mobiles assurent la surveillance de l'état sanitaire des troupeaux et jouent un rôle essentiel dans le dépistage précoce des épizooties.

En plus de leur action sanitaire, elles exercent une action zootechnique en procédant à la castration dans les troupeaux des mâles défectueux ou en surnombre et elles contribuent à la défense de l'élevage en assurant la destruction des fauves : lions, hyènes, chacals, etc.

Ces Equipes sont dotées de véhicules de types variables suivant les régions, la rapidité d'intervention étant la condition essentielle de leur efficacité.

Ces éléments, de par les contacts directs et permanents qu'ils entretiennent avec les pasteurs, jouent un rôle de première importance comme éducateurs. L'amélioration des conditions d'élevage, qui se manifeste aujourd'hui de plus en plus fréquemment, trouve partiellement son origine dans l'action de ces équipes.

## D) Cliniques vétérinaires.

Organismes d'assistance aux agriculteurs et aux éleveurs, les Cliniques vétérinaires se confondent le plus souvent avec les Laboratoires ou les Centres d'Immunsation.

Cependant, dans certaines grandes villes, existent des Cliniques spécialisées dans les soins à donner aux animaux domestiques de la localité. Ces Cliniques sont alors directement rattachées aux directions de Service.

### E) Postes de Contrôle sanitaire.

Installés sur les grandes voies commerciales empruntées par le bétail, les Postes de Contrôle Sanitaire sont, pour la plupart, situés aux frontières séparant les différents pays de la Fédération ou séparant celle-ci des Territoires étrangers.

Il en existe aussi aux points de rassemblements du bétail, sur les grands marchés notamment.

Ces Postes ont pour but de surveiller l'état sanitaire des troupeaux en déplacement. Ils procèdent aux vaccinations nécessaires et appliquent, en cas de nécessité, les mesures sanitaires réglementaires.

Ils évitent ainsi la propagation des maladies contagieuses et assurent le contrôle des exportations.

### 2° Développement et perfectionnement de l'élevage.

Au titre du développement et du perfectionnement de l'élevage, le Service est chargé :

— de la recherche, de l'étude et de l'application des méthodes d'amélioration zootechnique du bétail et, à ce titre, de la gestion des établissements administratifs d'élevage ;

— de l'étude des moyens propres à améliorer le milieu dans lequel se développe l'élevage et, à ce titre, de la mise en valeur des ressources hydrauliques, de la conservation et de l'amélioration des pâturages.

#### A) Amélioration du bétail.

Les recherches intéressant l'amélioration des races domestiques, la mise au point des méthodes les plus propres à atteindre cet objectif, les études relatives à la productivité du bétail sont confiées au Centre fédéral de Recherches zootechniques de Bamako-Sotuba (Soudan).

Cet établissement comporte, en Côte d'Ivoire, une annexe située à Minankro qui étudie plus spécialement les conditions de l'élevage en région défavorable et les possibilités d'acclimatement des animaux domestiques à ces conditions.

L'application des méthodes proposées par le Centre fédéral est réalisée dans les établissements et fermes d'élevage installés dans les Territoires, lesquels étudient également, sur le plan zootechnique, les caractéristiques et les possibilités de perfectionnement des races locales.

#### Centre fédéral de Recherches zootechniques.

Situé à Sotuba, à 8 kilomètres de Bamako, cet établissement comporte :

- une ferme expérimentale (bouverie, porcheries, bergeries, station avicole et annexes) ;
- un laboratoire de zootechnie et de génétique ;
- des installations et un équipement agricole, pour la culture mécanisée.

Il est chargé :

— de l'étude zootechnique et génétique des races domestiques de l'A.O.F. ;

— de la mise en œuvre des méthodes zootechniques classiques (sélection, croisement) en tant que facteurs d'amélioration de la productivité (rendements en viande et lait, fécondité, précocité, etc.) ;

— de la sélection de souches d'animaux à haut rendement ;

— de l'étude de l'alimentation du bétail, pâturages naturels et artificiels, valeur nutritive des plantes fourragères, sous-produits industriels ;

— de l'étude des sols, de la protection et de l'amélioration des pâturages (assolement, fumure, engrais, etc.) ;

— en collaboration avec le Laboratoire fédéral de l'Élevage, de l'étude de la pathologie de la reproduction et des maladies de carence.

L'annexe de Minankro, outre les attributions ci-dessus définies, adaptées à la zone guinéenne, est chargée de l'étude de la trypano-résistance des races bovines.

#### Etablissements et Fermes d'élevage des Territoires.

Centres d'application des résultats acquis par le Centre fédéral, les établissements locaux effectuent en outre des expériences qui leur sont propres et qui varient avec les possibilités régionales.

La plupart d'entre eux ont pour mission d'étendre en milieu autochtone, de « vulgariser » les résultats pratiques obtenus en station.

Chaque territoire (sauf la Mauritanie) possède un de ces établissements.

Ils sont situés à :

- Dara (Sénégal),
- Nioro du Sahel (Soudan),
- Filingué-Toukounous (Niger),
- Banankélédaga (Haute-Volta),
- Korhogo (Côte d'Ivoire),
- Ditinn (Guinée),
- Parakou-Okpara (Dahomey).

#### B) Amélioration du milieu.

Les méthodes zootechniques ne permettent pas, à elles seules, d'obtenir l'amélioration du bétail. Ces méthodes doivent être complétées de mesures propres à assurer aux animaux une alimentation et un abreuvement appropriés.

Cette action, qui consiste en fait à améliorer le milieu, revêt une importance de premier plan dans les vastes zones d'élevage du nord et du centre de l'A.O.F. où la rareté des points d'eau en saison sèche, la pauvreté des pâturages, contraignent les

troupeaux à de longues transhumances, incompatibles avec une amélioration zootechnique notable.

Le problème est donc double : il consiste à créer des points d'eau nombreux et permanents permettant une exploitation rationnelle des pâturages et à accroître, dans toute la mesure du possible, les ressources alimentaires fournies par les zones de pacages.

#### *Hydraulique pastorale.*

Dans le cadre des attributions ci-dessus définies, le Service de l'Élevage et des Industries animales a pour rôle de prospecter, d'étudier les régions à aménager, de définir les types et l'emplacement des ouvrages à réaliser, d'étudier les conditions d'exploitation des parcours nouveaux ainsi créés.

Il accomplit cette tâche en collaboration étroite avec le Service de l'Hydraulique chargé d'exécuter les travaux reconnus nécessaires par le Service de l'Élevage.

#### *Amélioration des pâturages.*

Dans les établissements d'élevage sont étudiées la composition botanique et chimique de la flore utile, les possibilités d'introduction de plantes fourragères étrangères, la propagation en brousse des espèces intéressantes.

En même temps, le Service de l'Élevage étudie les caractères des pâturages rencontrés en zone d'élevage, les méthodes propres à conserver et à améliorer ces pâturages, les moyens propres à détruire la flore nuisible.

En collaboration avec les Services de l'Agriculture et des Eaux et Forêts sont étudiées les méthodes susceptibles d'être mises en œuvre pour lutter contre les dégradations du couvert végétal, les feux de brousse qui favorisent le développement des phénomènes érosifs, qui privent le bétail de nourriture sur de vastes étendues et stérilisent de vastes régions.

Enfin, toujours dans le cadre de l'amélioration du milieu, le Service de l'Élevage est chargé de protéger le bétail contre la faune nuisible (fauves) qui cause des pertes importantes aux troupeaux.

### **3° Amélioration de l'exploitation des animaux et des produits d'origine animale.**

À côté des attributions techniques précédemment étudiées, le Service de l'Élevage et des Industries animales est chargé des questions économiques se rapportant à l'exploitation de l'élevage et des produits qui en dérivent.

Ses attributions s'étendent par ailleurs aux problèmes techniques posés par la pêche maritime et à l'industrialisation des produits de la pêche.

Ces différentes activités peuvent être classées ainsi qu'il suit :

#### *A) Mouvement et commerce du bétail.*

Le Service de l'Élevage étudie, canalise et contrôle les mouvements des troupeaux et, à ce titre, prépare les textes réglementant les déplacements du bétail (transhumances, exportations).

Ces mesures ont pour but de prévenir l'écllosion et la dissémination des maladies contagieuses, de permettre des interventions rapides dans les foyers détectés, de grouper une documentation précise sur l'importance et la direction des mouvements du bétail.

#### *B) Inspection sanitaire des produits d'origine animale.*

L'inspection sanitaire des produits d'origine animale a pour objet, d'une part, d'assurer l'hygiène de l'alimentation humaine, d'autre part, de rechercher les maladies du bétail. Le diagnostic, aisé sur le cadavre, de certaines affections difficiles à dépister du vivant de l'animal permet, en effet, en recherchant la provenance des animaux atteints, d'orienter la prophylaxie et le traitement de ces affections.

L'inspection des viandes, dans les abattoirs et sur les marchés, est assurée dans tous les centres urbains. Elle est également effectuée dans toutes les localités rurales où existe un agent du Service de l'Élevage.

L'inspection sanitaire porte également sur les produits laitiers, le miel, les produits de la pêche, les charcuteries, les conserves.

Enfin, les marchandises d'exportation (poissons, cuirs et peaux) et les denrées d'importation (viandes, conserves, charcuterie, produits laitiers, etc.) sont soumises à un contrôle vétérinaire attentif dans les ports et aéroports, points de passage du trafic.

#### *C) Contrôle des industries de la viande et des produits d'origine animale.*

L'intervention du Service de l'Élevage dans le domaine de l'industrialisation des viandes et des produits d'origine animale ne se limite pas à un simple contrôle sanitaire. Le contrôle de l'équipement technique des industries, des méthodes de préparation pratiquées, de la qualité des produits préparés relève également de sa compétence.

Aussi, aucune industrie ne peut se créer sans son approbation, ni fonctionner hors de son contrôle.

Il ne peut être procédé à la mise en consommation des produits et à leur exportation sans avis favorable du Service de l'Élevage, qui n'est donné que si les produits répondent aux conditions de salubrité



requis par les règlements et répondent aux normes de qualité fixées par les textes.

*Etudes et contrôle technique de la pêche maritime et de l'exploitation des produits de la mer (1).*

Dans le domaine particulier de la pêche maritime, le Service de l'Élevage et des Industries animales procède en collaboration avec le Laboratoire de biologie marine de l'I.F.A.N. et la direction générale des Services économiques :

— à des recherches appliquées sur la faune marine économiquement utilisable, en vue de l'exploitation rationnelle des ressources ichtyologiques des côtes de l'A.O.F.;

— à l'orientation et à la coordination des recherches entreprises dans ce sens par les Gouvernements locaux;

— à la détermination des normes de base du contrôle des produits de la mer destinés à l'alimentation : il procède, à ce titre, à des essais portant sur le traitement industriel du poisson (huiles, farines, conserves en boîtes, poisson sec, etc.);

— à la préparation des textes réglementant la préparation et l'exportation des produits de la pêche;

— à l'élaboration des programmes d'équipement destinés à promouvoir en A.O.F. le développement de la pêche maritime et des industries dérivées.

### III. — Rendement du dispositif créé.

Pour cet exposé nous suivrons les titres adoptés pour les investissements et les réalisations.

#### 1° Personnel. Situation. Activité générale.

Le Service de l'élevage de l'A.O.F. dispose actuellement de :

- 94 vétérinaires inspecteurs,
- 98 vétérinaires africains,
- 25 contrôleurs de colonisation,
- 29 assistants d'élevage,
- 720 infirmiers vétérinaires.

#### *Vétérinaires inspecteurs.*

Le nombre de vétérinaires inspecteurs est insuffisant et devra, le plus rapidement possible, être porté à 140 car le dispositif technique créé s'est réalisé plus vite en ce qui concerne les constructions qu'en ce qui concerne le recrutement du personnel.

Les demandes de vétérinaires inspecteurs présentées ces dernières années par le Haut-Commissaire de la République en A.O.F. au Ministre de la

France d'outre-mer n'ont pu, faute de candidats, être que partiellement satisfaites.

Lors d'une Conférence des Chefs de Service de l'Élevage réunie en 1952, le Haut-Commissaire considérant qu'il était souhaitable que les jeunes africains bacheliers s'orientent vers le corps des vétérinaires inspecteurs, demandait qu'une action soit entreprise dans ce sens.

La situation est actuellement la suivante :

— 3 jeunes africains ont été admis au concours d'entrée aux Ecoles nationales vétérinaires;

— 11 bacheliers bénéficient actuellement de bourses pour la préparation du concours d'entrée à ces Écoles.

Pour ce qui est des vétérinaires inspecteurs nous n'avons pas à considérer seulement leur nombre, mais leur formation.

En plus de la formation de l'Institut d'Élevage et de Médecine vétérinaire des Pays tropicaux, une forte spécialisation de certains est indispensable.

Cette spécialisation a été entreprise à l'O.R.S.T.O.M., à l'Institut Pasteur, au Muséum national d'Histoire naturelle, à l'École française des Cuirs et Peaux et à l'École de Tannerie de Lyon.

Les spécialistes formés ou en cours de formation sont : des généticiens, des entomologistes, des techniciens des pêches maritimes (O.R.S.T.O.M.), des bactériologistes (Institut Pasteur), des spécialistes des cuirs et peaux (École française des Cuirs et Peaux, École de Tannerie de Lyon).

#### *Vétérinaires africains.*

L'École africaine de Médecine vétérinaire ayant été fermée, il n'est plus formé de vétérinaires africains. Les jeunes Africains se destinant à la carrière vétérinaire sont orientés vers les Écoles nationales vétérinaires.

#### *Contrôleurs de colonisation.*

Le recrutement de cette catégorie d'agents a été arrêté. On doit actuellement constater que cet arrêt est regrettable car les Contrôleurs de colonisation rendent d'excellents services dans les établissements d'élevage. Pour l'aménagement, la mise en exploitation des établissements créés il est souhaitable qu'une dizaine de nouveaux agents de cette catégorie soient prochainement recrutés.

A noter que les Services de l'Agriculture continuent à recruter et à utiliser des agents en tous points comparables par leur formation aux Contrôleurs de colonisation.

#### *Assistants d'Élevage*

L'École des Assistants d'Élevage de Bamako a été ouverte en 1953. La durée de scolarité y est de deux années. Deux promotions sont en formation.

(1) Les renseignements concernant la pêche maritime constituent ici un complément d'information.

### Infirmiers vétérinaires.

L'élite des infirmiers vétérinaires a été directement intégrée dans le cadre supérieur des assistants d'élevage.

Nous ne rencontrons aucune difficulté dans le recrutement de cette catégorie de personnel.

### Activité générale du personnel.

Etant donné la constante menace d'extension des épizooties planant sur l'élevage et le caractère routinier de la gestion des troupeaux, un contact incessant des agents du Service de l'Elevage avec les pasteurs est indispensable.

Etant donné l'immensité de l'A.O.F. et la dispersion des troupeaux et de leurs gardiens, de longues tournées en brousse sont nécessaires en vue d'assurer la permanence du contact.

Les chiffres suivants indiquent, pour 1953, le nombre de jours de tournée effectués par les agents des Services de l'Elevage et les effectifs visités dans l'ensemble de la Fédération.

— Nombre de jours de tournée..... 91.000

— Nombre d'animaux visités :

Bovins .....	10.000.000 (1)
Ovins-caprins .....	5.000.000
Chameaux .....	50.000
Anes .....	20.000
Chevaux .....	2.000
Porcs .....	3.000

## 2° Recherches.

### A. — Recherches de pathologie.

#### a) Laboratoire fédéral de l'Elevage (2).

Les activités de cet établissement en ce qui concerne la recherche ont surtout porté sur :

— la péripneumonie contagieuse bovine et la pasteurellose bovine (Microbiologie),

— la peste bovine, virus vaccin lapinisé, la variole aviaire (Virologie),

— la rage, la peste bovine, la péripneumonie bovine, la streptothricose cutanée des bovins (Histopathologie),

— l'analyse chimique d'espèces fourragères et de divers aliments du bétail, l'étude toxicologique de certains fourrages, l'étude de diverses questions concernant la nutrition (Biochimie — Nutrition).

#### b) Laboratoires de Saint-Louis, Bamako, Ouagadougou, Niamey.

Ces laboratoires ne sont pas à proprement parler des laboratoires de recherches.

Il est cependant à noter que :

Les laboratoires de Bamako, Niamey et Saint-Louis ont mis au point la fabrication du virus vaccin capripéristique qui a permis de conférer aux animaux vaccinés une immunité durable, de limiter le nombre et les frais d'interventions, de réduire le coût du vaccin et aussi le prix de construction des Centres d'Immunisation qui se trouvent ainsi considérablement simplifiés.

Le laboratoire de Ouagadougou a mis au point une méthode de préparation du vaccin antipestique (vaccin tissus) qui permet d'obtenir à partir d'un veau plus de 1.000 doses de vaccin alors qu'il n'en était antérieurement obtenu que 300 doses en moyenne.

### B. — Recherches de zootechnie.

Le Centre fédéral de Recherches zootechniques de Sotuba-Bamako n'est pas encore achevé en ce qui concerne les bâtiments et l'aménagement des terres du Centre n'est avancé qu'à 20 % environ. Cet établissement n'est donc pas encore en mesure de travailler à plein rendement.

Des recherches et des études y sont toutefois déjà entreprises, elles portent sur :

#### a) L'amélioration des pâturages :

— étude pédologique des sols,

— inventaire botanique des pâturages,

— étude de l'influence du fauchage sur l'évolution des pâturages,

— étude de l'influence de la pâture intensive sur l'évolution des pâturages,

— étude de l'influence d'engrais sur le rendement des pâturages,

— essais de création de pâturages artificiels par plantations et semis,

— essais de détermination de la charge optimum par hectare de pâture.

#### b) L'amélioration des animaux domestiques :

— étude de la composition chimique et des caractéristiques des différents aliments : fourrages, grains, sous-produits industriels, produits d'origine animale,

— essais de fabrication d'aliments composés,

— détermination des besoins alimentaires des bovins, ovins et caprins,

— établissement des rations pour les porcs et les volailles (toutes expérimentations à ce sujet).

#### c) L'étude zootechnique des espèces domestiques de l'A.O.F.

Ces études concernent actuellement :

— les bovins (taurins N'Dama et zébu peul pie noir) ; étude de la reproduction, de la fécondité en race pure et en croisement, de la croissance, de l'adaptabilité, du rendement en lait et en viande ;

(1) Certains troupeaux sont visités plusieurs fois.

(2) Ce laboratoire n'est en fonctionnement que depuis 1953.

— les ovins et caprins : étude de la fécondité, de la croissance ;

— les porcins : étude de la fécondité, de la croissance et du rationnement sur les races Large White et autochtones ainsi que sur les produits de croisement ;

— les volailles : importations de poussins de la métropole, étude de l'acclimatement, de la croissance, de la ponte ; les volailles suivantes sont soumises à études : Leghorn, New Hampshire, Sussex, races indigènes, méteils de races importées avec les races locales.

### 3° Protection sanitaire du bétail.

L'action dans ce secteur des activités du Service de l'Élevage ne nécessite pas de commentaires spéciaux.

Nous donnons ci-après, à côté des chiffres pour 1953, d'autres concernant l'année 1939. Leur rapprochement permet de constater le chemin parcouru.

#### A. — Production de vaccins et sérums

	1939 (doses)	1953 (doses)
Vaccin contre peste bovine..	800.000	4.838.000
Autres vaccins.....	100.000	4.211.000
Sérum contre peste bovine (1)	175.000	50.000
Autres sérums.....	—	4.000

#### B. — Interventions.

##### a) Maladies contagieuses, vaccinations.

	1939 (doses)	1953 (doses)
Peste bovine.....	835.000	4.390.000
Péripneumonie contagieuse des bovidés.....	11.000	753.000
Charbon bactérien bovin..	41.000	473.000
Charbon bactérien ovin- caprin.....	—	163.000
Charbon symptomatique.....	10.000	1.131.000
Pasteurellose bovine.....	2.000	330.000
Autres maladies contagieuses.	—	16.000

##### b) Maladies parasitaires, traitements.

	1939 (doses)	1953 (doses)
Maladies parasitaires externes (toutes espèces).....	—	24.000
Maladies parasitaires internes (toutes espèces).....	—	48.000

### 4° Amélioration de l'élevage.

#### a) Intervention dans les troupeaux.

Castration de mâles défectueux.

	1939	1953
Bovins.....	17.000	44.000
Ovins-caprins.....	52.000	80.000
Porcs.....	800	2.000
Anes.....	—	600
Chameaux.....	—	150

#### b) Établissements d'élevage.

Rappelons tout d'abord que les Etablissements d'élevage de la fédération sont :

1° En ce qui concerne la recherche :

— le Centre fédéral de Recherches zootechniques de Sotuba-Bamako (Soudan) et son annexe la Station d'élevage de Minankro-Bouaké (Côte d'Ivoire) ;

2° En ce qui concerne la recherche locale, la multiplication et la diffusion :

— les Stations d'élevage de :

Dara (Sénégal),  
Nioro (Soudan),  
Toukounous (Niger),  
Banankéléda (Haute-Volta),  
Korhogo (Côte d'Ivoire),  
Ditinn (Guinée),  
Mamou (Guinée),  
Okpara-Parakou (Dahomey).

Au sujet des Stations d'élevage quelques observations générales sont à faire.

Il apparaît que toutes ont été créées ou aménagées à l'aide des crédits du F.I.D.E.S.

Avant le F.I.D.E.S., l'effort produit en faveur des Etablissements d'élevage a été faible.

L'action était engagée avec des crédits très limités et les réalisations étaient fonction de ces crédits.

Les Stations aménagées étaient souvent construites en banco. Exemples : El Oualadji, Gao, Nara, Filingué Toro, Banankéléda, etc.

Partout l'action était engagée avec un dispositif de ferme réduit ou sur des superficies très limitées. Exemples : Sien, Minankro, Korhogo, Bingerville, Odienné, Télimélé, Fotoba, etc.

La plupart des petites Stations créées n'ayant pas bénéficié d'un soutien suffisant, sont tombées, ont disparu.

Réalisées « petitement » elles ne présentaient généralement qu'un intérêt expérimental limité à la détermination de ce qui était possible en matière d'élevage sur un point.

Sans pouvoir d'action marqué sur le développement économique de la production, elles n'intéressaient que très faiblement les pouvoirs publics.

(1) De moins en moins employé.

Dominées par une pathologie meurtrière, les Stations d'élevage constituaient des entreprises très aléatoires et l'explication de l'action à petite échelle tenait en une question. Fallait-il risquer de perdre du temps et de l'argent à améliorer un bétail qui tous les jours pouvait être anéanti par une maladie contagieuse?

Actuellement, en ce qui concerne les bovins, nos moyens de protection sanitaire se sont considérablement renforcés et l'action est engagée de façon différente.

Les modalités générales de travail sont les suivantes :

- étude précise du milieu (études hydrogéologiques, pédologiques, botaniques et entomologiques, etc.);
- action sur de vastes superficies en vue de permettre aux Etablissements d'avoir une production assez importante pour agir puissamment sur l'élevage local et aboutir à des améliorations sur les plans économique et social;
- action basée sur des moyens modernes et rationnels : bâtiments et matériel de ferme suffisants, clôtures, abreuvement dans les enclos, etc.;
- logement convenable du personnel pour permettre à des techniciens de qualité d'accepter de travailler dans des Stations généralement éloignées des centres urbains.

L'action, en ce qui concerne la construction et l'équipement des Etablissements, n'est, dans l'ensemble, qu'à la fin de la première moitié de son développement et nous estimons que, par rapport aux possibilités finales de travail, les moyens actuels d'action des Etablissements créés ou en cours de réalisation ne sont que les suivants en pourcentage :

Centre fédéral de Recherches zootechniques.	30 %
Station de Minankro-Bouaké et extension du N'Zi .....	10 %
Station d'élevage du mouton Boukhara-Nioro.	50 %
Centre d'élevage de Dara .....	15 %
Station d'élevage de Banankélédagga et extension de Samandéni .....	10 %
Station d'élevage de Toukounous .....	20 %
Station d'élevage de Ditinn .....	30 %
Station d'élevage de Mamou .....	75 %
Station d'élevage de Korhogo .....	60 %
Station d'élevage de l'Okpara-Parakou .....	10 %

S'agissant d'organismes en cours de création ou d'organisation et s'agissant d'élevage où les progrès se comptent non pas par années, mais par générations d'animaux, nous ne ferons état ici que de l'important travail de construction et d'organisation en cours, espérant que des résultats sur les plans scientifique, technique et économique pourront être donnés plus tard.

## 5° Amélioration du milieu.

### Hydraulique pastorale.

Grâce aux crédits du F.I.D.E.S. de très importants et nombreux travaux d'hydraulique pastorale ont, durant ces dernières années, été réalisés dans les Territoires du nord de la Fédération.

Au 30 juin 1954, les réalisations étaient les suivantes :

Forages profonds (Sénégal) .....	30
Forages : (Mauritanie 3, Soudan 3, Niger 22) ...	28
Puits neufs : (Mauritanie 96, Soudan 162, Niger 29, Côte d'Ivoire 2, Dahomey 15) .....	304
Puits aménagés : (Mauritanie 36, Soudan 34) ...	70
Barrages (Mauritanie 1, Soudan 6, Haute-Volta 7, Dahomey 3) .....	17
Aménagement de mares (Mauritanie 3, Soudan 5) .....	8
Construction de citernes (Mauritanie 2, Soudan 1) .....	3

Tous les travaux réalisés étaient immédiatement nécessaires.

A leur sujet, il y a lieu de noter que ceux qui ont donné les résultats les plus spectaculaires sont les forages profonds du Sénégal.

Les 30 premiers forages réalisés ont été équipés comme suit : une cabine de pompage avec moto-pompe pouvant donner un débit de 80 m<sup>3</sup>/heure, une citerne de 1.000 m<sup>3</sup>, des abreuvoirs et une fontaine. Le coût unitaire des forages et de leur équipement a été de 30 millions de fr. C.F.A.

La mise en service des forages donnant aux pasteurs, en quantité illimitée, une eau excellente, obtenue gratuitement et sans effort, a provoqué autour des forages un rapide afflux de bétail et de population. Les pasteurs et leurs troupeaux sont venus les premiers, des populations se sont ensuite installées autour des points d'eau, des villages, dont certains déjà importants, se sont créés.

On peut actuellement estimer que les 30 forages permettent à 250.000 bœufs et à autant de moutons et chèvres de subsister en saison sèche sur les parcours herbeux du Ferlo.

Malheureusement, la culture de l'arachide sur terres sablonneuses fragiles, les feux de brousse et la surpâturage risquent de compromettre les heureux résultats obtenus. Parti de la situation « de l'herbe, pas d'eau », le Ferlo risque d'aller rapidement à la situation « de l'eau, pas d'herbe ».

L'attention de l'Autorité supérieure a été attirée sur cette situation et des mesures sont prévues pour sauvegarder les parcours.

Les services rendus par les puits sont sans doute plus discrets, ils n'en sont pas moins aussi importants et sans doute plus intéressants car, quand ils

ne sont pas pourvus de moyens mécaniques d'exhaure, ils ne permettent pas de fortes concentrations de bétail et réalisent un meilleur étalement des troupeaux.

#### 6° Exploitation du bétail et des produits animaux Travaux réalisés sur F.I.D.E.S.

##### a) Aménagement des voies d'évacuation du bétail.

Construction de parcs à bétail en Mauritanie et au Dahomey, de gîtes d'étapes au Soudan et en Guinée, fonçage de puits le long des voies d'évacuation du bétail au Niger et en Haute-Volta, installation de postes de contrôle sanitaire en Côte d'Ivoire.

##### b) Construction d'abattoirs et d'abattoirs-séchoirs.

Dans ce domaine, les constructions suivantes ont été réalisées :

Sénégal : abattoir de Dakar ;

Mauritanie : abattoir frigorifique de Rosso, abattoirs-séchoirs de Port-Etienne et d'Atar ;

Niger (1) : 31 abattoirs-séchoirs et 2 abattoirs dont celui de Niamey qui est particulièrement bien réalisé ;

Haute-Volta : abattoir de Ouagadougou ;

Côte d'Ivoire : abattoir de Bouaké ;

Dahomey : abattoir frigorifique de Cotonou.

##### c) Équipement frigorifique.

Sénégal : équipement frigorifique de l'abattoir de Saint-Louis ;

Guinée : achat de chambres froides.

##### d) Amélioration de l'apiculture en Guinée.

— Création et équipement d'une Station pilote d'apiculture à Pita.

#### Contrôles divers exercés par les Services de l'Élevage.

##### Contrôle des exportations.

Exportations de bétail sur pied :

	1939	1953
Bovins .....	51.000	145.000
Ovins-caprins .....	102.000	455.000

Exportations de Cuirs et Peaux :

	1939	1953
	(tonnes)	
Cuirs bovins .....	790	1.700
Peaux ovins, caprins .....	310	500
Divers .....	—	35

(1) A noter qu'un très important effort a été effectué au Niger pour améliorer le conditionnement et la commercialisation des peaux de chèvres rousses de Maradi.

#### Contrôles des abattoirs et marchés.

Abattages contrôlés :

	1939	1953
Bovins .....	91.000	233.000
Ovins-caprins .....	292.000	608.000
Chevaux .....	—	50
Chameaux .....	—	1.350
Porcs .....	7.800	25.000

#### IV. — Programme d'action.

##### 1° Enseignement. — Personnel.

Pour permettre aux Etablissements d'Enseignement et aux Organismes scientifiques et techniques créés (Laboratoires, Centres d'immunisation, Etablissements zootechniques de recherches et Stations d'élevage), de travailler et de remplir le rôle qui leur est dévolu, pour permettre aux produits animaux de gagner en qualité, de se valoriser, de prendre une bonne place à l'exportation et de s'y maintenir, il est nécessaire qu'en tous points les techniciens indispensables soient mis en place.

Ici, deux notions sont à retenir : le nombre et la spécialisation.

##### Vétérinaires inspecteurs.

Compte tenu des congés, si on veut assurer un travail continu qui seul peut conduire à des progrès, 140 vétérinaires inspecteurs ou assimilés sont nécessaires à l'A.O.F.

Notons, à ce sujet, qu'il est souhaitable que les jeunes africains bacheliers, et particulièrement ceux qui appartiennent aux populations pastorales du Nord de la Fédération, viennent s'intégrer dans cette catégorie de personnel ; un bon début dans ce sens est pris, il devra être soutenu.

##### Vétérinaires africains.

Leur nombre ne peut être augmenté, ces agents ont présenté à l'Autorité supérieure de multiples requêtes tendant à obtenir une amélioration de leur situation. Aucune solution n'a encore été adoptée pour leur donner satisfaction.

Cette question ne doit pas être perdue de vue.

##### Contrôleurs de colonisation.

Ainsi que nous l'avons exposé précédemment, cette catégorie de personnel rend d'excellents services dans les Etablissements d'élevage. Le recrutement d'une dizaine de nouveaux agents de ce groupe est nécessaire.

##### Assistants d'élevage.

Le recrutement de ces agents au concours direct a jusqu'ici été contrarié par le fait que les épreuves

du concours n'étaient pas suffisamment adaptées à la formation des candidats.

Après mise au point, aucune difficulté ne doit plus subsister à ce sujet et le recrutement de cette catégorie de fonctionnaires doit s'effectuer avec facilité.

#### *Infirmiers vétérinaires.*

Ces agents se recrutent dans tous les Territoires sans difficulté.

#### *Moniteurs des cuirs et peaux.*

Une École de moniteurs des cuirs et peaux est en cours de réalisation à Maradi (Niger). Elle doit former les agents chargés du conditionnement des cuirs et peaux.

### 2° Recherches.

Nous donnerons ici les grandes lignes concernant l'orientation des recherches, les lignes données n'ayant pas un caractère limitatif.

#### A. — *Recherches de Pathologie (1).*

Elles seront surtout réalisées par le Laboratoire fédéral de l'Élevage.

Elles doivent tendre à :

- accroître l'efficacité des vaccins connus, à améliorer les procédés de production et à réduire leur prix de revient. Dans ce domaine, l'étude du vaccin bovine pestique lapinisé doit être poussée;
- étendre les études sur les maladies contagieuses portant atteinte aux possibilités de développement de l'élevage;
- rechercher des moyens de détection des maladies contagieuses et de protection efficaces et économiques contre ces affections.

Dans ce secteur d'activité, le travail doit porter surtout sur la péripneumonie contagieuse des bovins, la peste des petits ruminants, la *blue tongue*, la brucellose, la tuberculose;

- étendre les études d'entomologie, de protozoologie, d'helminthologie et de mycologie.

#### B. — *Recherches de Biochimie. Physiologie. Nutrition.*

Le premier travail à réaliser constitue un inventaire :

- analyse et détermination de la valeur des aliments d'origine animale destinés à l'alimentation humaine;
- analyse et étude des aliments d'origine végétale

(1) Le titre adopté pour l'équipement a été ici maintenu.

- destinés à l'alimentation animale, fourrages, graines, tubercules, sous-produits industriels;
- recherches sur les éléments alimentaires particulièrement intéressants : fraction azotée et A.P.F. (*Animal Protein Factor*), vitamines, acides aminés;
- détermination des constantes physiologiques de l'animal normal sous climat tropical;
- étude du métabolisme des éléments minéraux et organiques, valeur nutritive des aliments, relations nutritives, digestibilité.

#### C. — *Recherches de Zootechnie.*

Elles seront réalisées par le Centre de Recherches zootechniques et les Stations d'élevage travaillant en étroite collaboration.

Aucun travail continu, rapide et solide n'étant possible dans un établissement scientifique ou technique avant achèvement du dispositif d'action, le Centre fédéral de Recherches zootechniques et les Stations d'élevage doivent compléter leurs installations et leur équipement avant de pouvoir travailler dans des conditions satisfaisantes et à plein rendement.

Le travail amorcé par le Centre fédéral a été engagé selon un programme fixé qui continuera à être suivi. Ce programme se résume comme suit :

- a) *Amélioration des pâturages :*
  - étude pédologique des sols;
  - inventaire botanique des pâturages;
  - étude de l'influence du fauchage sur l'évolution des pâturages;
  - étude de l'influence de la pâture intensive sur l'évolution des pâturages;
  - étude de l'influence d'engrais sur le rendement des pâturages;
  - essais de création de pâturages artificiels par plantations et semis;
  - essais de détermination de la charge optimum par hectare de pâture.
- b) *Amélioration des animaux domestiques :*
  - étude de la composition chimique et des caractéristiques des différents aliments : fourrages, grains, sous-produits industriels, produits d'origine animale;
  - essais de fabrication d'aliments composés;
  - détermination des besoins alimentaires des bovins, ovins et caprins;
  - établissement des rations pour les porcs et les volailles (toutes expérimentations à ce sujet).
- c) *Étude zootechnique des espèces domestiques de l'A.O.F.*

Ces études concernent actuellement :

- les bovins (taurins N'Dama et zébu peul pie

noir); étude de la reproduction, de la fécondité, en race pure et en croisement, de la croissance, de l'adaptabilité, du rendement en lait et en viande;

- les ovins et caprins : étude de la fécondité, de la croissance;
- les porcins : étude de la fécondité, de la croissance et du rationnement sur les races Large White et autochtones ainsi que sur les produits de croisement;
- les volailles : importations de poussins de la métropole, étude de l'acclimatement, de la croissance, de la ponte; les volailles suivantes sont soumises à études : Leghorn, New Hampshire, Sussex, races indigènes, métis de races importées avec les races locales.

### 3° Protection sanitaire du bétail.

Dans ce domaine, il est à constater que les méthodes jusqu'ici utilisées ont été satisfaisantes.

Pour ce qui est des interventions des Services de l'élevage, à la méfiance parfois hostile des débuts a fait suite, chez les pasteurs, une acceptation résignée, elle-même bientôt suivie d'une confiance raisonnée, basée sur l'observation des services rendus.

Cette évolution de l'état d'esprit et du comportement des éleveurs constitue sans doute l'un des meilleurs résultats à porter au crédit de l'éducation de base dans la Fédération.

Le programme d'action se résume actuellement comme suit :

- accroître la production des vaccins et sérums connus pour pouvoir satisfaire rapidement à toutes les demandes;
- développer nos moyens de protection en ce qui concerne les affections contre lesquelles nous sommes jusqu'ici mal armés ou désarmés;
- développer largement la protection sanitaire des ovins et caprins.

A ce sujet, il est à noter que l'action sanitaire a jusqu'ici surtout porté sur les bovins, ceci tenant à la priorité à donner à l'élément le plus important du cheptel et à nos moyens d'action limités tant en personnel qu'en matériel.

Le moment est venu où nous devons, sans pour autant réduire notre action sur les bovins, agir fortement et de manière continue sur l'élevage ovin et caprin. Ceci devant se traduire chez les ovins par la lutte contre la *blue tongue* et le parasitisme, chez les ovins et caprins par l'action contre la peste des petits ruminants.

Répétons ici que des travaux de recherches, peut-être longs, seront, à ce sujet, nécessaires. Ils

ne pourront être convenablement effectués que dans un laboratoire spécialisé bien équipé situé en région d'élevage ovin et caprin. La Bergerie de Nioro devra le plus tôt possible être adaptée à cette tâche.

- accroître les contacts avec les éleveurs et l'action sur leurs troupeaux par la mise en place de tous les Centres d'Immunsation et des postes vétérinaires indispensables, ceux-ci étant dotés du personnel, de l'équipement technique et des moyens de transport nécessaires;
- établir ou développer les liaisons entre les laboratoires et les Services d'application.

### 4° Etablissements d'Elevage.

Le programme de travail en ce qui concerne ces établissements est simple; il y a lieu :

- tout d'abord, de terminer les constructions, l'équipement en matériel d'élevage et d'exploitation agricole, l'aménagement des parcours, l'organisation et les études préparatoires au fonctionnement normal des établissements en cours de réalisation;
- de faire travailler les établissements créés et terminés, dans le cadre des objectifs fixés pour chacun d'eux;
- de développer ou d'établir les liaisons entre ces organismes et les laboratoires ou centres de recherches — non seulement ceux des Services de l'Elevage mais aussi ceux des Services de l'Agriculture et des Forêts.

### 5° Amélioration du milieu.

#### A. — *Hydraulique pastorale.*

La tâche à réaliser est immense et le travail effectué sera fonction des crédits dont nous pourrions disposer.

Les ouvrages réalisés ces dernières années, alors que s'effectuaient des travaux de prospection, des études, ainsi que l'organisation du Service de l'Hydraulique, ont été dans l'ensemble très coûteux; il y a lieu :

- de réduire le coût des ouvrages, et d'accroître le nombre des réalisations en maintenant pour chacun le rendement utile;
- de fixer la mesure dans laquelle les forages à rendement et à équipement réduit, peuvent se substituer aux grands forages;
- d'étudier les possibilités d'équipement en éoliennes des puits très fréquentés et à gros débit;
- d'équiper les puits répondant aux conditions requises, vent, eau, fréquentation.

## B. — Amélioration. Protection des pâturages.

Il y a lieu :

- de rechercher, en station ou sur zone en brousse, des moyens simples tendant à améliorer les pâturages, à réduire ou à arrêter leur dégradation, à les enrichir;
- d'agir par tous les moyens sur les populations (il s'agit ici d'éducation de base) pour les amener à changer certaines pratiques désastreuses dans le Sahel : feux de brousse, abattage inconsidéré d'épineux, etc...

## C. — Elevage en milieu défavorable.

En A.O.F., des millions d'hectares de forêt claire, où les parcours herbeux sont satisfaisants, sont des déserts.

Ceci tient à ce que, dans ces régions, le milieu s'est jusqu'ici montré défavorable à la vie soit des hommes, soit des animaux, soit des deux à la fois.

Les éléments défavorables sont généralement les suivants (tous n'étant pas groupés, fort heureusement) : le manque d'eau en saison sèche sur les terres hautes, les trypanosomiasés, le paludisme, l'onchocercose, l'existence des fauves.

Il y a lieu :

- de déterminer avec précision les raisons pour lesquelles les régions inexploitées sont défavorables ou réputées défavorables au peuplement humain ou animal;
- d'étudier les modalités suivant lesquelles les régions défavorables peuvent être rendues utilisables par l'homme et le bétail (1).

Certains moyens de travail sont portés au F.I.D.E.S., d'autres, plus importants, lui sont demandés.

## D. — Exploitation du bétail sur pied et des produits animaux.

### a) Bétail sur pied.

Nous devons ici poursuivre l'action entreprise pour faciliter, activer et accroître la commercialisation du bétail :

- organiser les marchés;
- améliorer les voies d'évacuation.

### b) Exploitation des viandes.

Il s'agit encore ici de développer l'action engagée :

- créer des abattoirs dotés de frigorifiques dans les zones d'élevage ou près des régions de production; conçus pour exploiter un troupeau

(1) En la matière, ce sont les possibilités de fixation de l'homme qui commandent : pas de pasteurs, pas de troupeaux.

peu dense, réparti sur un territoire immense, et ne pouvant recevoir dans de bonnes conditions qu'un nombre limité d'animaux, les établissements à créer doivent être réalisés sur un mode simple, léger, économique;

- développer dans les centres de consommation, l'équipement frigorifique de réception et de stockage;
- développer les moyens de transports des viandes, particulièrement les transports par avion avec, bien entendu, mise en œuvre du froid indispensable.

### c) Exploitation des cuirs et peaux.

Les moyens nécessaires et prévus pour l'amélioration des cuirs et peaux sont les suivants :

- former et mettre en place un personnel spécialisé destiné à diriger le travail d'amélioration. Des vétérinaires inspecteurs sont actuellement préparés à cette tâche;
- former un personnel technique d'exécution.

Une Ecole de moniteurs des cuirs et peaux est en cours de réalisation à Maradi (Niger).

Elle pourra, dans trois ans, mettre à la disposition des Territoires des agents capables de travailler utilement à l'amélioration du conditionnement des cuirs et peaux.

## Perspectives d'avenir

Après avoir examiné la situation de l'élevage, noté les moyens mis en œuvre pour assurer son développement et son amélioration, il nous faut répondre à une question essentielle.

Que peut-il résulter des investissements et travaux effectués, du programme d'action établi, en ce qui concerne : le développement numérique et le perfectionnement du bétail, l'amélioration par l'élevage de la situation économique et sociale ?

### 1<sup>o</sup>. Développements numériques.

Les accroissements d'effectifs sont, il va de soi, conditionnés par la possibilité de nourrir sur les parcours existants un nombre d'animaux plus élevé.

On considère généralement qu'il faut, en A.O.F., pour nourrir un bœuf, autant d'hectares de parcours que l'année compte de mois de saison sèche (le nombre moyen de 5 hectares pour un bœuf est généralement admis), et on estime que la Fédération dispose d'environ 150.000.000 d'hectares de parcours pouvant être utilisés par l'élevage.

À raison de 5 hectares pour un bœuf ces parcours peuvent donc, en principe, permettre d'entretenir environ 30 millions de bœufs. Pour réduire les risques d'erreurs par excès, nous admettons que



la capacité de charge des parcours de la Fédération n'est que de 25 millions de bovins.

Nous avons vu précédemment que l'A.O.F. possède environ 9.500.000 bœufs, 19.500.000 moutons et chèvres, 250.000 chevaux, 700.000 ânes et 500.000 chameaux soit, en ce qui concerne les besoins en pâture, un cheptel équivalent à 13.500.000 bœufs.

Compte tenu des chiffres ci-dessus et des accroissements modérés escomptés en ce qui concerne les chevaux, les ânes et les chameaux, on peut estimer que le troupeau bovin, ovin et caprin dispose de pâturages suffisants pour lui permettre de se développer largement sur le plan numérique.

Pour augmenter de nombre le troupeau doit non seulement disposer de pâturages suffisants mais aussi d'une puissance de progression basée sur sa vitalité, la volonté des pasteurs d'augmenter leurs effectifs, la possibilité pour eux d'écouler une production accrue.

On estime que depuis trente ans le troupeau bovin a doublé et que le nombre des ovins et caprins s'est accru de 50 % environ.

Cette progression peut et doit continuer.

Actuellement, le plein des pâturages, malgré quelques surpeuplements localisés, est encore loin d'être fait, la vitalité du troupeau est à la hausse, l'action des pasteurs, encouragés par les pouvoirs publics, tend de manière constante à des augmentations d'effectifs, les possibilités d'écoulement du bétail à prix rémunérateur sont, malgré le pouvoir d'achat réduit de la masse de la population autochtone, encore larges.

Compte tenu de cette situation, quels accroissements d'effectifs peut-on raisonnablement escompter?

Sans oublier qu'en matière d'élevage tous les pronostics sont fragiles et téméraires, nous pouvons estimer que si, au cours des trente années à venir, la protection sanitaire des troupeaux est soutenue, que les ouvrages d'hydraulique pastorale sont poursuivis et étendus avec des moyens importants, qu'un sérieux travail préparatoire au peuplement des régions réputées défavorables est effectué, l'élevage bovin de la Fédération peut passer de 9.500.000 à 17.000.000 de têtes et celui des ovins-caprins progresser de 19.500.000 à 25.000.000 de têtes environ.

Le gain numérique serait ainsi de :

7.500.000 têtes pour les bovins,  
5.500.000 têtes pour les ovins et caprins.

Dans le même temps, par suite de l'amélioration de la protection sanitaire, de l'accroissement et d'une meilleure répartition du disponible en pâture et en eau le rendement général du troupeau peut s'accroître de 2 % environ.

Les résultats de cette progression se traduiraient comme suit :

1° Enrichissement de l'élevage à la base :

7.500.000 bovins supplémentaires valant.....	45.000.000.000 env.
5.500.000 ovins-caprins supplémentaires valant.....	3.300.000.000 env.
Total.....	48.300.000.000 env.

2° Accroissement du rendement annuel utilisable :

a) Rendement supplémentaire utilisable donné par l'accroissement d'effectif :

650.000 bovins environ valant	4.000.000.000 env.
1.550.000 ovins-caprins valant.	900.000.000 env.

b) Rendement supplémentaire donné par le reste du troupeau compte tenu d'une augmentation générale de rendement de 2 % environ.

190.000 bœufs environ valant..	1.200.000.000 env.
400.000 moutons-chèvres environ valant .....	240.000.000 env.

Total de l'augmentation en valeur du rendement annuel considéré du point de vue des accroissements numériques :

6.300.000.000 environ.

## 2° Développements qualitatifs.

Ils sont, comme les développements numériques, assez difficiles à chiffrer sans risques d'erreurs.

Si on veut toutefois admettre que l'amélioration de l'état général du bétail résultant de l'amélioration de la situation sanitaire et de meilleures conditions d'entretien dans un milieu amélioré peut être accrue de 5 %, ce qui correspondrait simplement à un accroissement moyen de poids vif de 10 à 15 kg par tête pour les bœufs et de 1 kg à 1 kg 500 pour les ovins-caprins, et si on admet aussi qu'à cette augmentation de poids correspondra un accroissement égal en valeur, on constate que l'accroissement valeur en rendement annuel résultant de l'amélioration du bétail sera de 650.000.000 (1) de francs environ.

## 3° Répercussion des accroissements obtenus sur le plan économique et sur le plan social.

Le rendement du troupeau bovin passant de 690.000 têtes à 1.530.000 et celui du troupeau ovin-caprin montant de 5.000.000 de têtes à 6.900.000, le rendement individuel étant par ailleurs accru de

(1) 5 % de la valeur du rendement annuel estimé à 13.300.000.000.

5 %, la production de viande serait approximativement de 350.000 tonnes :

Bœuf .....	255.000 tonnes
Mouton et chèvre .....	95.000 tonnes
Total .....	350.000 tonnes

Une telle production représenterait pour une population passée de 17.000.000 à 27.000.000 d'habitants un disponible de 13 kg par personne.

Compte tenu de l'exportation de 50.000 tonnes de viande, la quantité consommable par habitant serait encore d'environ 11 kg ce qui constituerait une ration pouvant être considérée comme satisfaisante.

Nous ne ferons pas ici de prévisions chiffrées concernant l'accroissement de la production de lait, de travail ou de cuirs et peaux.

Il est évident que, si les augmentations escomptées pour la viande sont obtenues, les autres productions suivront des lignes ascendantes sensiblement parallèles à la première.

Les pronostics donnés ci-dessus, basés sur la réalisation d'un gros effort technique et financier sont, nous ne l'ignorons pas, hasardeux et il serait facile de les abattre en nous disant qu'en A.O.F. la technique et l'argent ne sont pas tout et qu'il faut compter avec les populations, leurs traditions et leurs moyens.

Ceci nous le savons et nous sommes persuadés que les résultats dépendront non seulement des moyens techniques et financiers mis en œuvre mais

aussi de l'évolution et de la compréhension des populations.

Cette évolution et cette compréhension ne se manifesteront pas spontanément, elles ne peuvent être le fruit que d'un travail éducatif opiniâtre qui ne doit pas être limité aux pasteurs comme on pourrait le croire, mais doit également toucher les habitants des régions sans élevage.

Ces populations n'ont souvent pas la connaissance de leurs propres besoins. Elles ignorent que leur bien être, leur santé dépend de ce qu'elles consomment et qu'une ration minima de viande leur est indispensable. Elles ne réservent à l'achat de cette ration qu'une très faible, trop faible part de leur revenu et la persistance de tels errements suffirait à rendre inopérants les sacrifices consentis en faveur du développement de l'élevage.

Ce n'est pas seulement pour les pasteurs que le développement de l'élevage est recherché mais aussi pour ceux qui ont besoin des produits fournis par le bétail.

Ces considérations mettent en évidence le rôle considérable que doivent jouer les éducateurs dans l'évolution du pays.

Dans le domaine de l'élevage comme dans d'autres, la route à parcourir sera longue, difficile et ingrate, mais l'effort entrepris portera ses fruits si tous ceux qui ont un rôle à jouer dans cette évolution ont foi dans leur mission et accomplissent sans défaillance la tâche qui leur est confiée.